



Plan de conservation
DU SITE PATRIMONIAL DU
COMPLEXE-DE-LA-MAISON-ALCAN
ET DE LA MAISON-ALCAN

2020

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN 978-2-550-81495-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications

IDENTIFICATION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE PATRIMONIAL ET DU SITE PATRIMONIAL

Toponyme de l'immeuble patrimonial

La Maison-Alcan

Toponyme du site patrimonial

Site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan

Région administrative

Montréal

Municipalité

Montréal

Adresse

Rue Sherbrooke Ouest

Rue Drummond

Rue Stanley

Latitude

45° 30' 2.2"

Longitude

-73° 34' 38.0"

Désignation cadastrale de l'immeuble patrimonial

Lot 1 338 858

Lot 1 338 859

Désignation cadastrale du site patrimonial

Lot 1 338 858

Lot 1 338 859

Lot 1 338 860

Lot 1 515 239 Ptie

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	8
Comprendre le plan de conservation	8
Cadre légal de protection	9
Procédures relatives aux demandes d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.....	11
Procédures relatives aux demandes de permis municipaux	11
Survol	14
Description du site patrimonial.....	14
Description de l'immeuble patrimonial	17
Historique	18
Présentation	27
Les valeurs patrimoniales	27
Les valeurs patrimoniales du site patrimonial	27
Valeur historique	27
Valeur architecturale	28
Valeurs urbanistique et paysagère.....	28
Les valeurs patrimoniales de l'immeuble patrimonial	29
Valeur historique	29
Valeur architecturale	29
Les caractéristiques	31
Les caractéristiques du site patrimonial.....	31
Système parcellaire	31
Cadre bâti	34
Qualités visuelles	44
Les caractéristiques de l'immeuble patrimonial	45
Architecture des bâtiments	45
Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission	53
Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention.....	53
Préserver les valeurs patrimoniales	53
Privilégier le traitement minimal	53
Assurer la continuité à travers les changements	53
Orientations générales du site patrimonial	54
Système parcellaire	54
Cadre bâti	54
Qualités visuelles	54
Mise en valeur	54
Orientations particulières du site patrimonial	54
Système parcellaire	54
Cadre bâti	55
Qualités visuelles	61
Mise en valeur	61
Orientations générales de l'immeuble patrimonial	62
Architecture des bâtiments	62
Orientations particulières de l'immeuble patrimonial	62
Architecture des bâtiments	62

Liste des bâtiments	66
Glossaire.....	69
Liste des illustrations	70
Bibliographie	73



INTRODUCTION

COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (LPC, art.1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour tous les immeubles et les sites patrimoniaux classés à compter du 19 octobre 2012, date d'entrée en vigueur de la Loi, ainsi que la possibilité d'en établir un pour des immeubles et des sites qui ont été classés avant cette date. Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 37) d'un immeuble ou d'un site patrimonial classé. L'avis de classement de cet immeuble et de ce site patrimonial renferme un énoncé des motifs de classement, et c'est en lien avec ces motifs que le plan de conservation dégage les valeurs et les caractéristiques associées à l'immeuble ou au site patrimonial. En résumé, le plan sert à trouver un juste équilibre entre la préservation des valeurs patrimoniales du bien classé et son adaptabilité au contexte actuel, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation de l'immeuble patrimonial La Maison-Alcan et du site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 47 (immeuble), 48 (immeuble), 64 (site) et 65 (site) de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont les propriétaires de l'immeuble et du site patrimonial ainsi que la Ville de Montréal. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales de l'immeuble et du site. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation, et chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers, afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir que la Loi confie au ministre de la Culture et des Communications. En effet, le pouvoir du ministre lui permet d'éviter qu'une orientation soit appliquée automatiquement et de manière rigide¹. Étant une ressource précieuse et non renouvelable pour notre société contemporaine, le patrimoine culturel doit être traité avec rigueur, mais en conservant la souplesse nécessaire pour tenir compte de ses particularités. C'est ainsi que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que ceux d'exigence, de norme ou de critère, afin de respecter la nature du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées².

Le plan de conservation de l'immeuble patrimonial La Maison-Alcan et du site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan est un document de référence pour la protection et la mise en valeur de ces biens classés. Il ne limite toutefois pas la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan renferme des orientations et ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps.

2. Pierre ISSALYS et Denis LEMIEUX, *L'action gouvernementale : précis de droit des institutions administratives*, 2^e édition revue et augmentée, Cowansville, Québec, Éditions Yvon Blais, 2002, p. 503.

3. *Ibid.* Il est à noter que, selon les auteurs Pierre Issalys et Denis Lemieux, le détenteur d'un pouvoir discrétionnaire ne peut pas poser de gestes qui amèneraient l'autorité administrative à décider à l'avance de ce que sera le contenu d'une décision. L'autorité administrative – le ministère de la Culture et des Communications dans le présent cas – doit prendre en compte les particularités de chaque situation.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de décrire et de mieux faire connaître l'immeuble et le site patrimonial, puis d'en faire émerger des significations, pour ensuite définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les chapitres du présent plan. Le chapitre « Survol » présente la description et l'historique des bâtiments anciens et modernes de l'immeuble et du site ainsi que des aménagements. Le chapitre « Présentation » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques de l'immeuble et du site. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations, formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur l'immeuble et le site patrimoniaux, découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

CADRE LÉGAL DE PROTECTION

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913 et, le 21 mars 1922, sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de ladite commission, réalise les premiers véritables inventaires du patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery à Québec, le château De Ramezay à Montréal et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés, et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'arrondissement historique à des territoires considérés comme patrimoniaux.

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de bien culturel, un terme plus vaste que celui de monument historique.

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les sites historiques doivent demander une autorisation au ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ».

La période la plus active en matière de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970; un regain est ensuite noté durant les années 2000.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de

patrimoine culturel. Les sites historiques classés et reconnus deviennent alors des sites patrimoniaux classés. La Loi rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux classés après son entrée en vigueur.

Le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan et l'immeuble patrimonial La Maison-Alcan

Les biens classés sont situés dans un secteur autrefois connu comme le faubourg Saint-Antoine, une partie de ce qui sera ultérieurement désigné comme le Mille carré. L'intérêt pour l'histoire de ce quartier se manifeste dans la seconde moitié du XX^e siècle. Il donne notamment lieu à la publication de différents ouvrages, dont *Demeures bourgeoises de Montréal : le Mille carré doré, 1850-1930* de François Rémillard et Brian Merrett.

Le premier geste de protection d'une partie des actuels immeuble et site patrimoniaux est posé en 1974 alors que le ministre des Affaires culturelles reconnaît la maison Lord-Atholstan³. Cette action assure la pérennité de cette maison alors que d'autres demeures bourgeoises de l'ancien faubourg Saint-Antoine sont menacées. À cette époque, ce qui retient l'attention des groupes d'intérêt en patrimoine et des instances publiques, ce sont surtout les témoins du passé bourgeois du quartier. Ces témoins sont menacés par la construction d'édifices en hauteur de grandes dimensions. En 1975, le ministre des Affaires culturelles classe l'édifice du Mount Royal Club et l'édifice du Mount Stephen Club. Ces bâtiments sont dotés d'aires de protection en 1975 et en 1978 respectivement. Ces aires de protection couvrent en grande partie le périmètre actuel de l'immeuble et du site patrimoniaux. Les aires de protection visent à assurer la conservation des valeurs patrimoniales des deux biens classés.

Le projet de La Maison-Alcan, au début des années 1980, prend en compte le bien alors reconnu (maison Lord-Atholstan) et les deux aires de protection.

La Ville de Montréal entreprend des actions de protection visant le périmètre actuel de l'immeuble et du site patrimoniaux dans les années 2000. C'est ainsi que les bâtiments situés sur la rue Sherbrooke Ouest (maison Lord-Atholstan, maison Béique, hôtel Berkeley, maison Holland, maison Klinkhoff) se trouvent dans le secteur de la rue Sherbrooke Ouest (entre Atwater et Peel), lequel est désigné comme secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. D'autre part, trois composantes de l'immeuble et du site patrimoniaux (maison Lord-Atholstan, hôtel Berkeley, ancienne église Emmanuel Congregational) sont désignées comme immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

La vente de La Maison-Alcan et la possibilité d'un redéveloppement de l'îlot où elle se trouve suscitent des réflexions sur la valeur patrimoniale de l'ensemble durant les années 2014 et 2015. L'intérêt ne se limite plus à la protection de témoins du passé bourgeois de l'ancien faubourg Saint-Antoine, mais il porte sur le projet novateur de siège social de la compagnie Alcan (maintenant Rio Tinto). C'est dans ce contexte que le ministre de la Culture et des Communications classe le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan en 2017. Au même moment, le ministre classe également La Maison-Alcan comme immeuble patrimonial. Cette dernière est dotée d'une aire de protection en 2017.

4. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012, la maison Lord-Atholstan devient un immeuble patrimonial classé.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le statut d'immeuble et de site patrimonial classé entraîne des obligations pour toute personne qui intervient sur le territoire.

En ce qui a trait au statut d'immeuble patrimonial classé, une autorisation du ministre est requise pour « altérer, restaurer, réparer, modifier de quelque façon ou démolir en tout ou en partie » l'immeuble, ainsi que pour « le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction » (LPC, art. 48). Par ailleurs, l'immeuble « ne peut être transporté hors du Québec » (LPC, art. 47) sans l'autorisation du ministre de la Culture et des Communications. Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 50).

En ce qui a trait au statut de site patrimonial classé, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 66).

Les projets soumis au ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur effet sur les valeurs de l'immeuble et du site patrimonial. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des projets, en lien avec les valeurs associées à ce territoire, sont : l'architecture des bâtiments, pour l'immeuble patrimonial; le système parcellaire, le cadre bâti – y inclus les aménagements – et les qualités visuelles, pour le site patrimonial. De plus, le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

L'autorisation du ministre est requise, au préalable, pour effectuer les interventions prévues aux articles 47 (immeuble et site), 48 (immeuble), 64 (site) et 65 (site), et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas les personnes concernées d'obtenir tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

L'enveloppe des bâtiments (maison Lord-Atholstan, maison Béique, hôtel Berkeley, maison Holland, maison Klinkhoff, atrium, édifice Davis) de l'immeuble patrimonial La Maison-Alcan est assujettie aux articles de la Loi qui concernent à la fois l'immeuble patrimonial et le site patrimonial (fig. 1 et 2). Pour simplifier la consultation du présent plan de conservation, toutes les informations qui touchent l'enveloppe de ces bâtiments, y inclus les orientations, sont concentrées dans la section du document portant sur le site patrimonial classé. Au contraire, les informations relatives aux composantes intérieures protégées, y inclus les orientations, sont concentrées dans la section du document portant sur l'immeuble patrimonial classé.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministre et un permis ou un certificat d'autorisation de la Ville de Montréal, comme l'exige la réglementation municipale.

Les pouvoirs de la Ville de Montréal en matière de planification et de réglementation sont notamment déterminés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les compétences

municipales et la Loi sur les cités et les villes. Par ailleurs, différents instruments de planification ont été élaborés, et ils orientent, selon leur échelle respective d'intervention, le développement du territoire.

À Montréal, les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie visent à contrôler plus finement l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions. Ces règlements déterminent ainsi les objectifs et les critères de conservation et de mise en valeur dans le secteur de l'immeuble patrimonial La Maison-Alcan et du site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan. Ils encadrent notamment l'analyse des demandes.

Le Ministère et la Ville de Montréal ont mis en place un processus pour l'accueil des demandes d'autorisation afin de simplifier la procédure administrative et d'améliorer le service aux personnes. Ce processus offre aux personnes qui prévoient d'effectuer des travaux nécessitant une autorisation ministérielle et un permis ou un certificat d'autorisation municipal la possibilité de déposer leurs demandes au bureau des permis de l'arrondissement concerné, soit l'arrondissement de Ville-Marie.

	Immeuble patrimonial classé	Site patrimonial classé
Maison Lord-Atholstan	Extérieur et intérieur	Extérieur
Maison Béique	Extérieur et intérieur	Extérieur
Hôtel Berkeley	Extérieur	Extérieur
Maison Holland	Extérieur	Extérieur
Maison Klinkhoff	Extérieur	Extérieur
Édifice Davis	Extérieur	Extérieur
Atrium	Extérieur et intérieur	Extérieur
Ancienne église Emmanuel Cong.		Extérieur
Terrain		Inclus

Figure 1



SURVOL

DESCRIPTION DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan est un ensemble administratif qui se compose de La Maison-Alcan et de l'ancienne église Emmanuel Congregational ainsi que d'espaces publics extérieurs.

La Maison-Alcan proprement dite est d'abord constituée de cinq immeubles adjacents construits entre 1872 et 1928 en bordure de la rue Sherbrooke Ouest (fig. 2), soit la maison Lord-Atholstan, la maison Béique, l'hôtel Berkeley, la maison Holland et la maison Klinkhoff. La Maison-Alcan comprend aussi l'édifice Davis, construit de 1981 à 1983 derrière les cinq autres bâtiments, et un atrium implanté entre l'édifice Davis et les bâtiments anciens de la rue Sherbrooke Ouest. Les quatre anciennes résidences présentent des élévations de trois ou quatre étages; elles sont coiffées de toits en fausse mansarde, à l'exception de la maison Lord-Atholstan, qui est dotée d'un toit plat. Ces quatre bâtiments sont en pierre de taille lisse ou à bossage. Ils sont notamment dotés de fenêtres en saillie. L'hôtel Berkeley s'élève sur dix étages et est surmonté d'un toit plat. Les deux étages inférieurs sont parés de pierres de taille et les autres, de briques. L'édifice Davis, pour sa part, présente un plan irrégulier et une élévation de huit étages terminée par un toit plat. La structure en béton armé est couverte d'aluminium de couleur grise.

L'ancienne église Emmanuel Congregational, construite en 1906, présente un plan rectangulaire et un parement de briques. Elle se caractérise par son portique composé de colonnes d'ordre ionique et d'un fronton. Les espaces publics extérieurs comptent une cour ouverte sur deux rues.

Le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan est compris dans un îlot urbain encadré par le boulevard De Maisonneuve et les rues Stanley, Sherbrooke Ouest et Drummond, dans l'arrondissement Ville-Marie de la ville de Montréal. Il correspond à quatre lots. Le lot 1 338 859 réunit la maison Lord-Atholstan, la maison Béique, l'hôtel Berkeley, la maison Holland, l'atrium, l'édifice Davis et une partie de la cour. Le lot 1 338 858 correspond à la maison Klinkhoff. Le lot 1 338 860 correspond à l'ancienne église Emmanuel Congregational. Le dernier lot est une subdivision du lot 1 515 239, avec cadastre vertical, qui correspond approximativement à l'entrée du stationnement intérieur (fig. 3).

Le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan est classé. De plus, La Maison-Alcan est classée immeuble patrimonial; elle bénéficie en outre d'une aire de protection. La maison Lord-Atholstan est aussi classée immeuble patrimonial.

Des parties du site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan se situent dans les aires de protection de l'édifice du Mount Royal Club et de l'édifice du Mount Stephen Club, deux immeubles patrimoniaux classés.

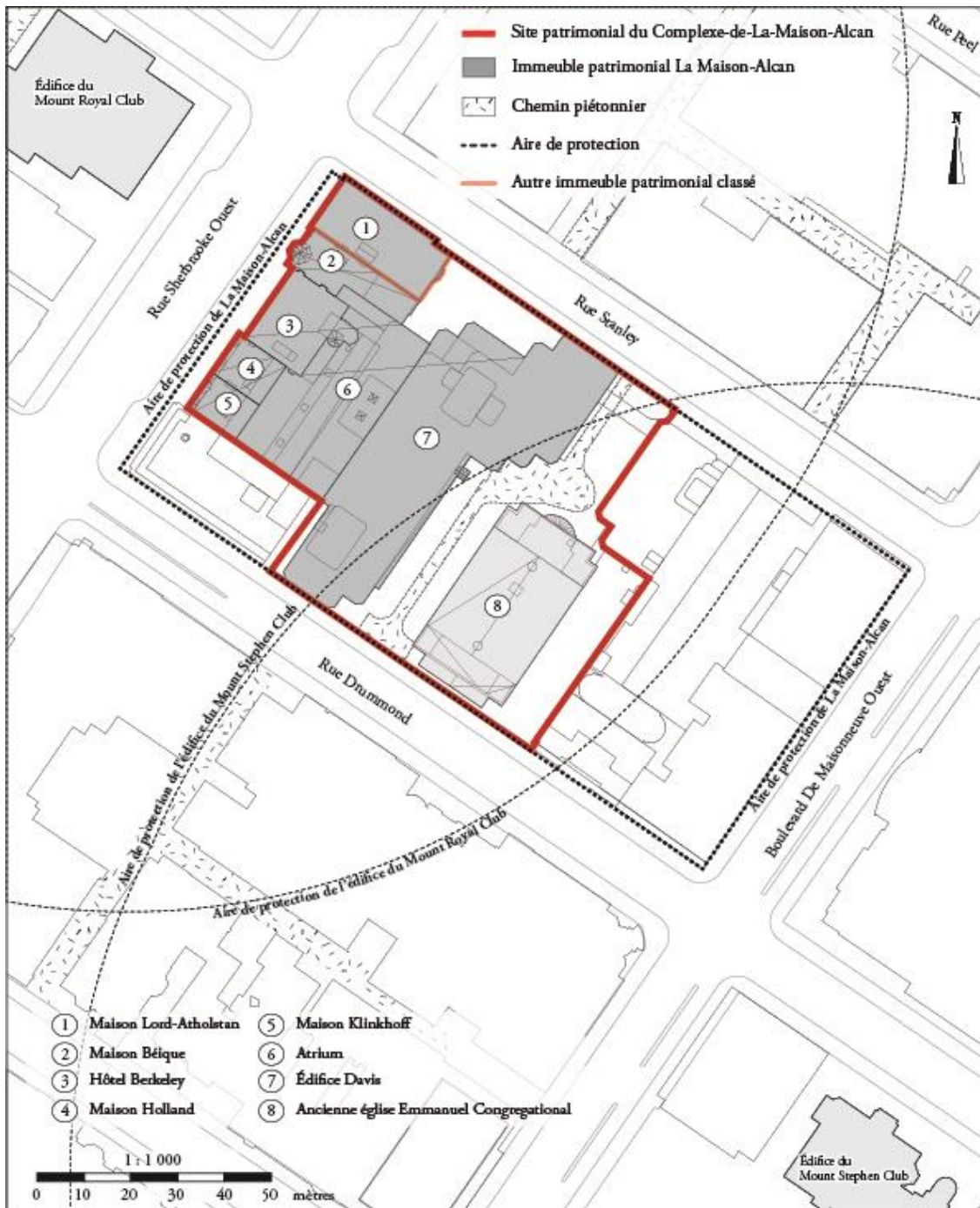


Figure 2

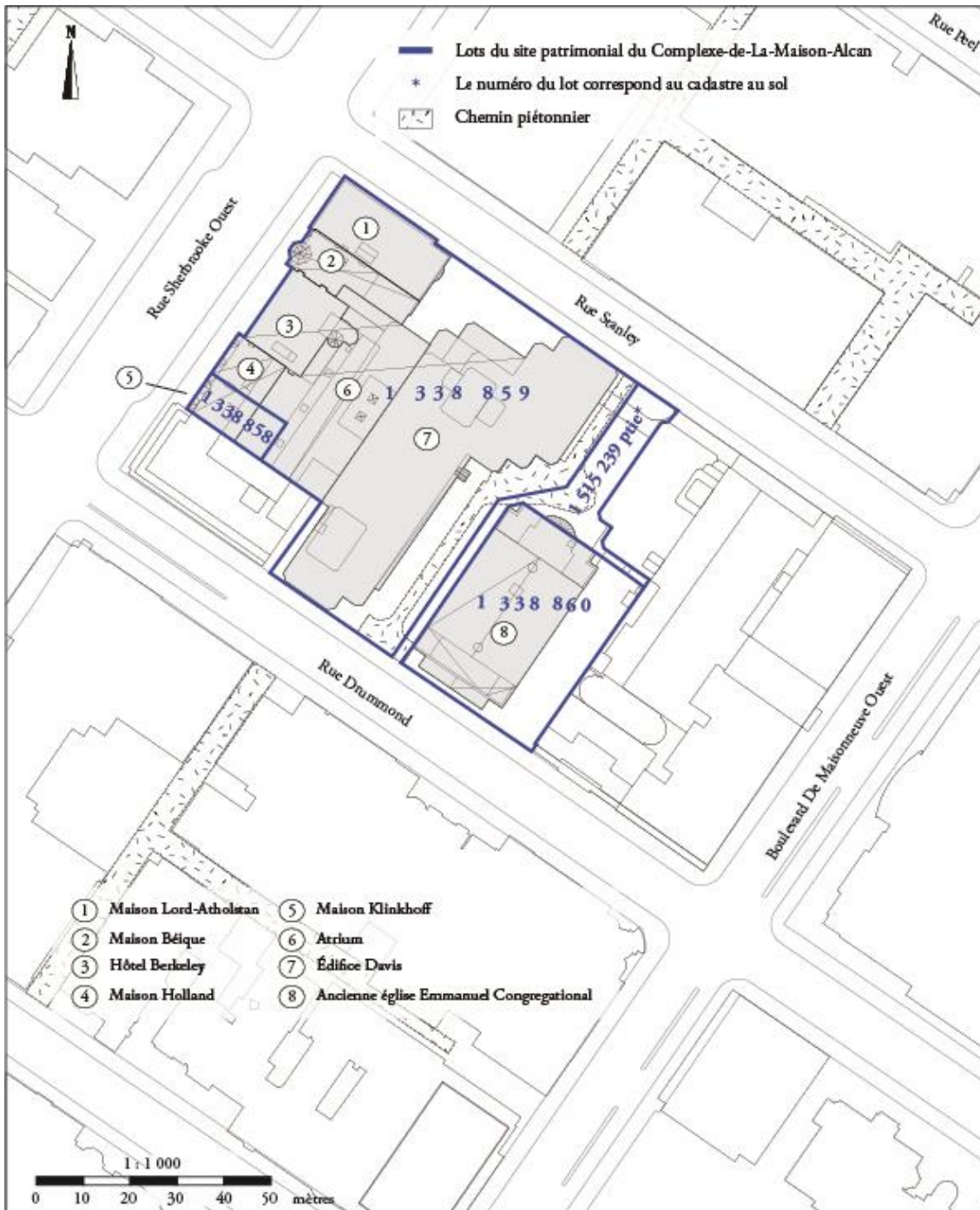


Figure 3

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE PATRIMONIAL

La Maison-Alcan est un ensemble administratif aménagé de 1981 à 1983 et constitué de plusieurs bâtiments. Elle comprend notamment cinq immeubles adjacents construits entre 1872 et 1928 en bordure de la rue Sherbrooke Ouest, soit la maison Lord-Atholstan, la maison Béique, l'hôtel Berkeley, la maison Holland et la maison Klinkhoff, auxquels s'ajoute l'édifice Davis, construit de 1981 à 1983 derrière ceux-ci (fig. 2). Les quatre résidences présentent des élévations de trois ou quatre étages; elles sont coiffées de toits en fausse mansarde, à l'exception de la maison Lord-Atholstan, qui est dotée d'un toit plat. Ces quatre bâtiments sont en pierre de taille lisse ou à bossage. Ils sont notamment dotés de fenêtres en saillie. L'hôtel Berkeley s'élève sur dix étages et est surmonté d'un toit plat. Les deux étages inférieurs sont en pierre de taille et les autres sont en brique. L'édifice Davis, pour sa part, présente un plan irrégulier et une élévation de huit étages terminée par un toit plat. La structure en béton armé de l'édifice Davis est couverte d'un parement d'aluminium de couleur grise. Un atrium couvert d'une paroi vitrée ferme l'espace dégagé entre l'édifice Davis et l'arrière des autres bâtiments. La Maison-Alcan occupe une partie de l'îlot urbain encadré par le boulevard De Maisonneuve et les rues Stanley, Sherbrooke Ouest et Drummond, dans l'arrondissement Ville-Marie de la ville de Montréal.

Ce bien est classé immeuble patrimonial. La protection s'applique à l'enveloppe extérieure de tous les bâtiments ainsi qu'aux intérieurs de la maison Lord-Atholstan, de la maison Béique et de l'atrium. La Maison-Alcan bénéficie en outre d'une aire de protection, et elle fait partie du Complexe-de-La-Maison-Alcan, classé site patrimonial. La maison Lord-Atholstan est également classée immeuble patrimonial.

La Maison-Alcan se trouve en outre dans les aires de protection de l'édifice du Mount Royal Club et de l'édifice du Mount Stephen Club, deux immeubles patrimoniaux classés.

HISTORIQUE

Les origines bourgeoises du secteur

L'immeuble et le site patrimoniaux occupent une partie d'un îlot urbain qui prend forme à partir de la première moitié du XIX^e siècle. Le lieu fait partie du flanc sud du mont Royal, qui est un espace agricole aux XVII^e et XVIII^e siècles. Au début du XIX^e siècle, le flanc sud du mont Royal attire les gens fortunés de Montréal, qui y aménagent de vastes domaines. Le lieu est la propriété de l'homme d'affaires François Desrivières (1764-1830) avant son décès. La propriété s'étend de l'actuel boulevard René-Lévesque au mont Royal.

Après le décès de Desrivières, la propriété est acquise par l'homme d'affaires John Redpath (1796-1869) en 1836. Ce dernier établit sa résidence, Terrace Bank, sur la partie haute de sa propriété, au pied du mont Royal (fig. 4). Il entreprend dès 1842 un premier projet de lotissement de sa propriété pour établir des résidences individuelles détachées dans ce qui deviendra le faubourg Saint-Antoine⁴. Le territoire protégé par la Loi sur le patrimoine culturel est alors divisé en quatre lots de taille moyenne, deux ayant front sur la rue Sherbrooke Ouest, un sur la rue Drummond et un sur la rue Stanley.

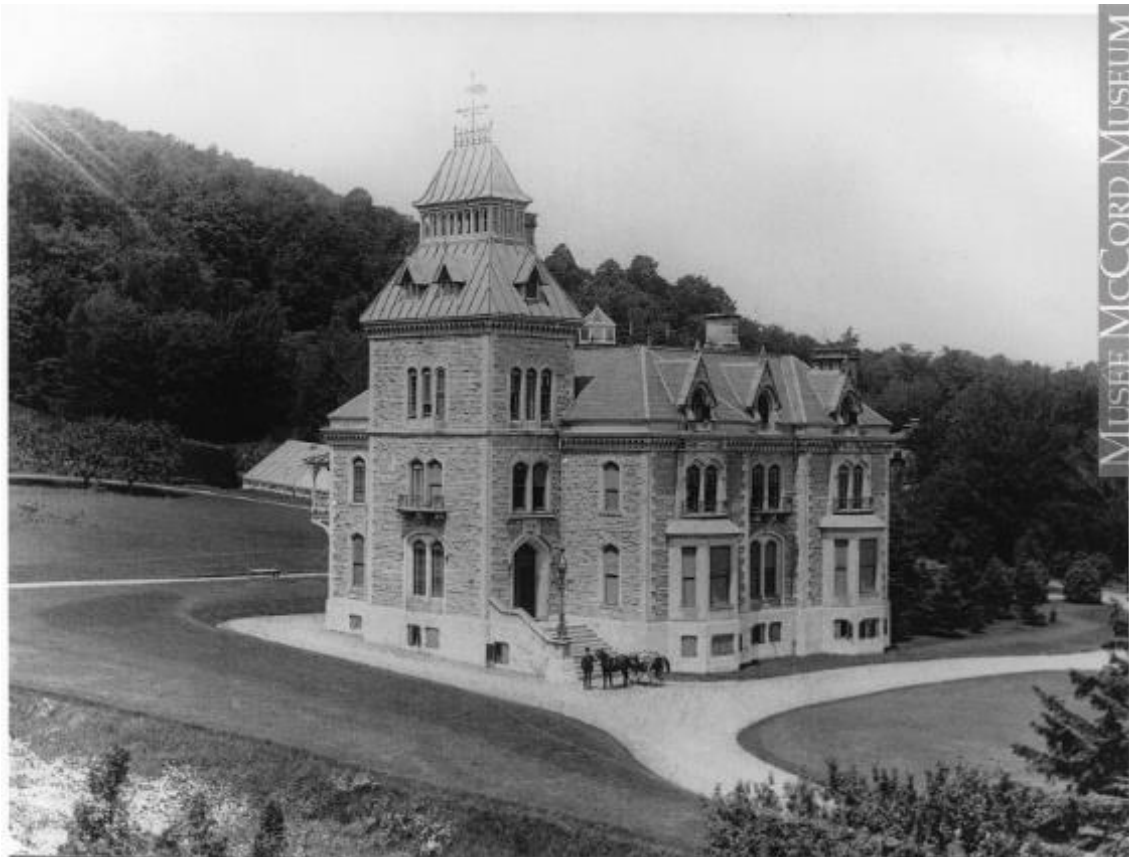


Figure 4

5. Ce secteur fait partie de ce qui sera ultérieurement désigné comme le Mille carré.

Vers le milieu du XIX^e siècle, les deux lots ayant front sur la rue Sherbrooke Ouest sont redivisés pour en former quatre. La rue Sherbrooke Ouest, dont l'ouverture est récente, acquiert alors une grande importance et attire les résidents dans le quartier. Au contraire, les lots donnant sur les rues Drummond et Stanley sont remembrés afin de former un grand lot traversant. Une première résidence occupe dès 1858 ce lot traversant (fig. 5). Située approximativement à l'emplacement actuel de l'ancienne église Emmanuel Congrégational, cette résidence n'existe plus.

C'est en 1867 que les premiers bâtiments donnant sur la rue Sherbrooke Ouest font leur apparition, avec la construction de deux maisons pour William Sache au coin de la rue Drummond. Ces résidences, qui n'existent plus à présent, occupent approximativement l'emplacement actuel de l'édifice Yale, situé sur la rue Sherbrooke Ouest, à l'ouest du site patrimonial classé. La construction de ces résidences est suivie de celle de la maison Holland en 1872, pour Elizabeth Holland, et de la maison Klinkhoff en 1873, pour William Sache. Les maisons Klinkhoff et Holland sont situées immédiatement à l'est des maisons de William Sache construites en 1867 (fig. 6). Elles existent encore et sont les plus anciens édifices de l'immeuble et du site patrimoniaux. La maison Holland est érigée selon les plans de l'architecte William Tutin Thomas (1829-1892). Le concepteur de la maison Klinkhoff est inconnu, mais sa composition est analogue à celle de la maison Holland, bien qu'inversée par effet de miroir. Les deux demeures forment ainsi un ensemble représentatif des maisons individuelles attachées qui sont construites dans le faubourg Saint-Antoine et occupées par la bourgeoisie anglophone de Montréal dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Une cinquième demeure, analogue aux quatre premières, est construite en 1874 à l'est de celles-ci, sur la rue Sherbrooke Ouest. Cette demeure, bâtie pour le docteur Arthur Fisher, n'existe plus aujourd'hui.

Le lot donnant sur les rues Drummond et Stanley est redivisé en deux dans les années 1870. Ces lots sont traversants. Ils accueillent ensuite deux maisons individuelles attachées, orientées vers la rue Drummond. Ce modèle de maisons jumelées est courant dans le secteur. Le fond des deux lots, donnant sur la rue Stanley, est subdivisé avant 1890 et accueille des maisons en rangée connues sous le nom d'Appartements Richelieu (fig. 7).

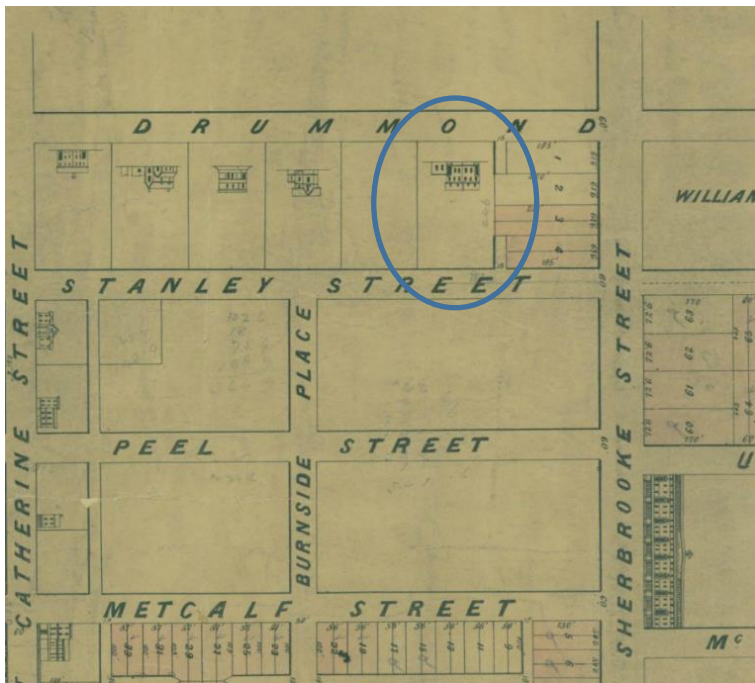


Figure 5

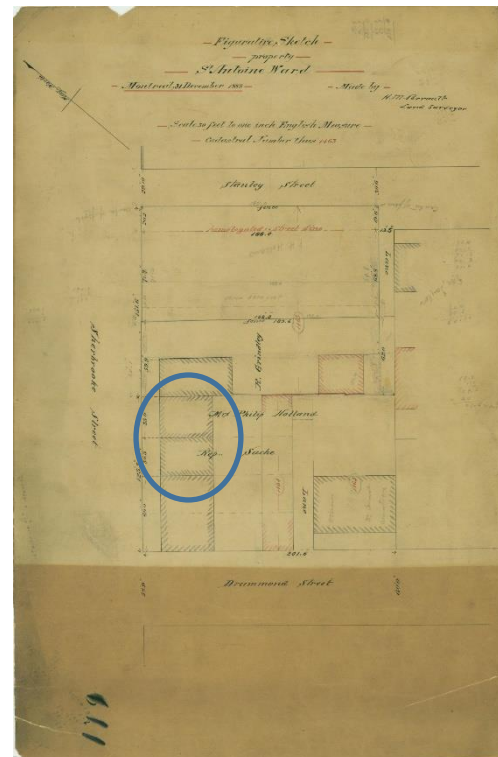


Figure 6

En 1893, l'avocat Frédéric-Liguori Béique (1845-1933) se fait construire une résidence à l'est des cinq maisons existantes sur la rue Sherbrooke Ouest, mais non mitoyenne avec celles-ci, car un lot demeure vacant entre sa résidence et les cinq autres. Cette résidence, qui existe encore, fait partie de l'immeuble et du site patrimoniaux. La maison Béique est l'œuvre de l'architecte Charles H. Chaussé (1862-1921).

En 1894 et 1895, Hugh Graham (1848-1938) se fait construire une résidence à l'est de la maison Béique. Appelée maison Lord-Atholstan, elle complète le front bâti de l'îlot situé sur la rue Sherbrooke Ouest. Ce front bâti se compose alors de sept résidences construites de 1867 à 1895. La maison Lord-Atholstan est un bâtiment d'influence Beaux-Arts érigé selon les plans des architectes Alexander Francis Dunlop (1842-1923) et John Charles Allison Heriot (1862-1921). Cette maison, qui sera reconnue en 1974, puis classée en 2012, fait partie de l'immeuble et du site patrimoniaux.

Les résidences jumelées de la rue Drummond sont démolies vers 1906. Elles font place à l'ancienne église Emmanuel Congregational dès 1906 (fig. 8). L'ancien lieu de culte, érigé selon les plans des architectes Charles Jewett Saxe (1870-1943) et John Smith Archibald (1872-1934) pour la communauté congrégationaliste, est connu sous le nom de La Citadelle après son acquisition par l'Armée du Salut en 1948. Pour compléter l'ensemble, trois maisons en rangée sont construites avant 1914, sur la rue Drummond, entre les maisons de 1867 donnant sur la rue Sherbrooke Ouest et l'ancienne église.

En 1928, l'immeuble des appartements Hermitage, conçu par les architectes Harold Lawson (1885-1969) et Harold Robert Little (1887-1948), est construit sur la rue Sherbrooke Ouest. Il occupe le lot vacant à l'ouest de la maison Béique et nécessite la démolition de la maison Fisher à l'est de la maison Holland. Cet immeuble, qui est une conciergerie de luxe destinée à la classe aisée du quartier, est converti en établissement hôtelier dès 1930 (hôtel Berkeley).

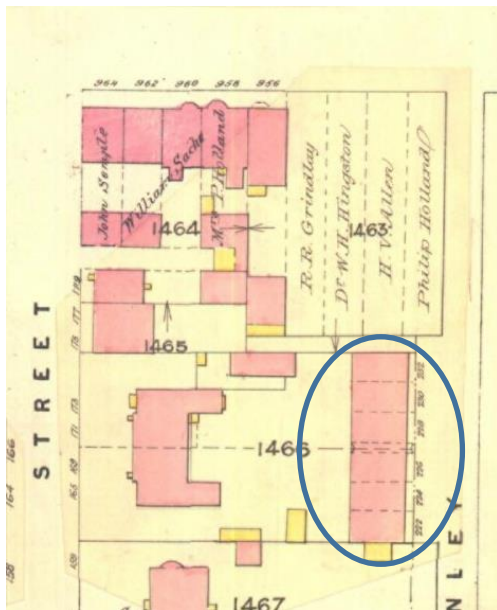


Figure 7

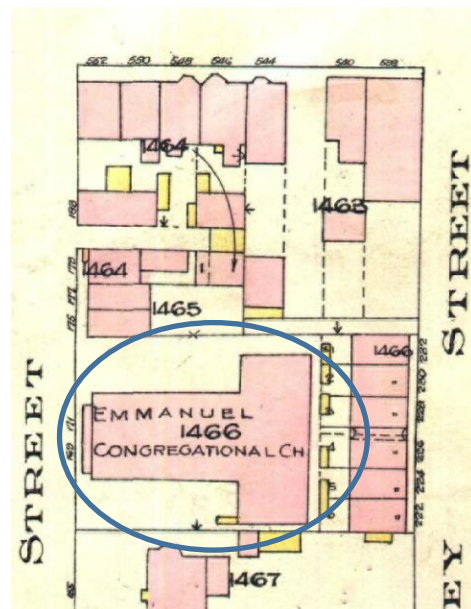


Figure 8

Les démolitions d'après-guerre et la transformation du centre-ville

La période de l'après-guerre à Montréal est marquée par une transformation rapide de l'espace urbain. Elle s'accompagne de plusieurs démolitions peu respectueuses du cadre bâti ancien (fig. 9). L'action de l'État et des villes est alors restreinte en matière de patrimoine culturel, et elle se limite encore à la protection de bâtiments exceptionnels et isolés.

L'îlot où sera aménagée La Maison-Alcan au début des années 1980 n'est pas épargné par la vague de démolitions touchant le cadre bâti montréalais au cours de l'après-guerre. C'est ainsi que les deux plus anciennes demeures de l'îlot, soit les maisons construites pour William Sache en 1867, sont démolies au milieu des années 1950 (fig. 10). Elles sont remplacées par l'édifice Yale en 1958. Cet immeuble de bureaux, qui est de grandes dimensions, modifie le front bâti bourgeois de la rue Sherbrooke Ouest. Étant situé immédiatement à l'ouest du secteur protégé, il ne fait pas partie de l'immeuble et du site patrimoniaux. Par la suite, en 1969, les maisons en rangée construites au nord de l'ancienne église Emmanuel Congregational sur la rue Drummond sont démolies pour faire place à deux immeubles de commerce et de bureaux.



Figure 9



Figure 10

Face à ces démolitions nombreuses de l'après-guerre, la société civile montréalaise s'organise. L'imminence de la démolition de la maison Van Horne donne lieu à un grand débat au début des années 1970. En 1971, l'Université McGill détruit la terrasse Prince de Galles, un ensemble d'élégantes maisons en rangée situé à l'est de la maison Van Horne, sur la rue Sherbrooke Ouest. Construite en 1870, la maison Van Horne (fig. 11) se situe près des actuels immeuble et site patrimoniaux, à l'angle de la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Stanley, au nord de la rue Sherbrooke Ouest. La démolition de la maison Van Horne met en lumière l'importance de conserver non seulement des bâtiments très anciens du Régime français, mais également des résidences plus récentes, et d'en préserver l'environnement afin de protéger des ensembles cohérents dans une perspective de conservation urbaine. Cette approche, qui est encore peu répandue à cette époque, préside à la déclaration des premiers sites patrimoniaux québécois, dont ceux du Vieux-Québec (1963) et de Montréal (1964). Cette nouvelle approche inclut également le recyclage de bâtiments existants. La restauration et le recyclage des magasins-entrepôts de l'Hôtel-Dieu (site patrimonial de Montréal) dans la seconde moitié des années 1970 en sont un exemple (fig. 12).

Dans les années qui suivent la démolition de la maison Van Horne, le secteur des actuels immeuble et site patrimoniaux fait l'objet de ses premières protections. En effet, la maison Lord-Atholstan est reconnue dès 1974. Cette maison est maintenant classée, et elle fait partie de l'immeuble et du site patrimoniaux. L'édifice du Mount Royal Club – situé face à la maison Lord-Atholstan – et l'édifice du

Mount Stephen Club sont classés en 1975. Ils sont dotés d'aires de protection en 1975 et en 1978 respectivement.

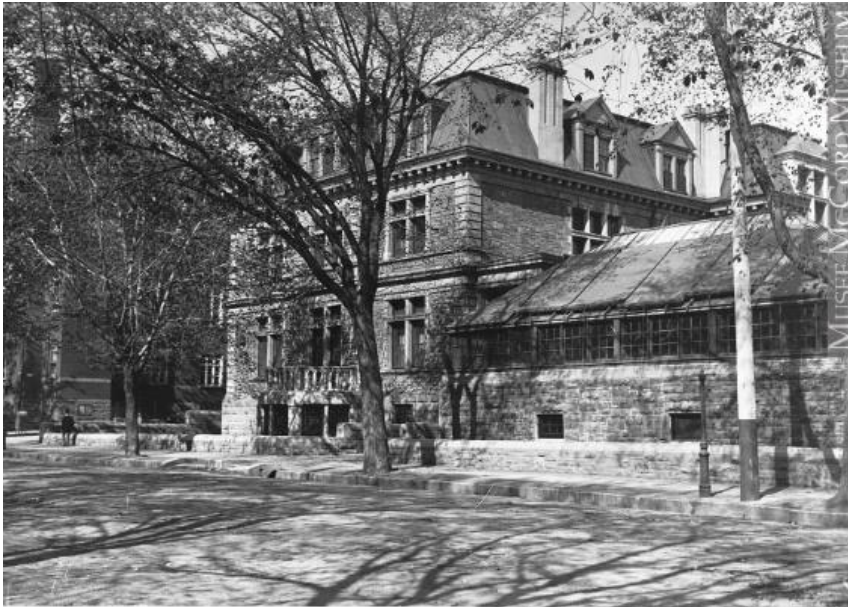


Figure 11



Figure 12

Un projet novateur et récompensé

Spécialisée dans la production d'aluminium, la compagnie Alcan est implantée au Québec depuis sa fondation à Shawinigan sous le nom de Northern Aluminium Company en 1902. Elle y exploite la première aluminerie au Canada (fig. 13). Dans les années 1970, elle possède des établissements de production dans plusieurs régions, principalement en Mauricie et au Saguenay. Elle procède alors à des investissements importants au Québec, notamment avec la construction d'une usine à La Baie en 1976.

Le projet de construction de La Maison-Alcan prend forme dans ce contexte, et il est porté par son président de l'époque, David Culver (né en 1924). Le siège social de la compagnie est situé à la Place-Ville-Marie depuis 1963, et son bail arrive à échéance en 1983. Culver, qui a grandi sur le flanc sud du mont Royal, s'intéresse à ce quartier pour y loger l'administration de la compagnie. Il désire par ailleurs contribuer à la préservation de la rue Sherbrooke Ouest, qui est menacée par plusieurs démolitions. La compagnie acquiert alors plusieurs bâtiments de l'îlot urbain délimité par les rues Sherbrooke Ouest, Drummond, Stanley et le boulevard De Maisonneuve. Le prix des bâtiments est réduit dans le contexte des débats entourant le référendum québécois au tournant des années 1980.



Figure 13

La compagnie met en branle le projet de La Maison-Alcan, qui vise à se doter d'un siège social permanent afin de démontrer l'importance du Québec pour la compagnie, à une époque où plusieurs compagnies déménagent leur siège social hors de la province. Le projet est réalisé de 1981 à 1983 par ARCOP, l'une des firmes d'architectes les plus réputées de l'époque. Raymond Tait

Affleck (1922-1989) agit comme chargé de projet principal pour la firme ARCOP. Il conçoit l'ensemble du projet, dont l'édifice Davis, l'atrium et les espaces extérieurs. Le choix de cet architecte s'explique notamment par l'intérêt qu'il porte à l'histoire de la rue Sherbrooke Ouest. Les architectes Peter Rose (né en 1943) et Peter Lanken sont responsables de l'aménagement intérieur de l'édifice Davis. Julia Gersovitz agit comme consultante pour la restauration et la réhabilitation des maisons Lord-Atholstan, Béique et Holland.

La Maison-Alcan occupe une large part d'un îlot urbain donnant sur la rue Sherbrooke Ouest où s'élevaient alors déjà plusieurs bâtiments. Plutôt que de les démolir pour laisser toute la place à un nouvel édifice, quatre bâtiments adjacents de la rue Sherbrooke Ouest (maison Lord-Atholstan, maison Béique, hôtel Berkeley et maison Holland) sont intégrés au projet (fig. 14). La maison Lord-Atholstan, la maison Béique et la maison Holland sont restaurées et réhabilitées par la compagnie. L'hôtel Berkeley est réhabilité et accueille l'entrée principale de La Maison-Alcan. La maison Klinkhoff, voisine de la maison Holland et incluse dans l'immeuble et le site patrimoniaux, n'est pas acquise par la compagnie. Elle est néanmoins réhabilitée, et la compagnie aménage des bureaux aux étages supérieurs.



Figure 14

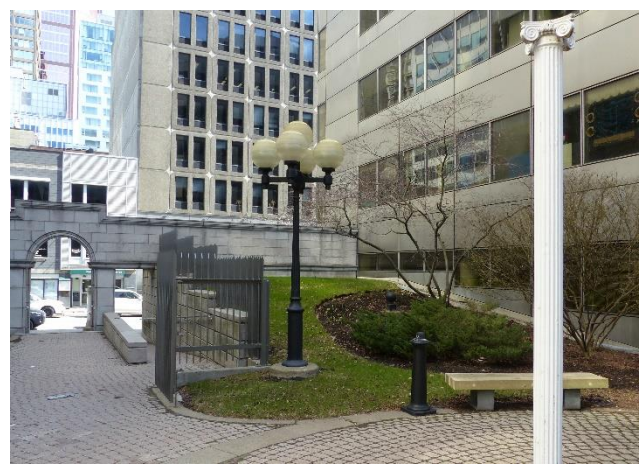


Figure 15

Pour étendre davantage son projet, Alcan s'associe à l'Armée du Salut, propriétaire de l'ancienne église Emmanuel Congregational, qui s'élève aussi sur l'îlot et dont la façade donne sur la rue Drummond. Dès la fin des années 1970, l'Armée du Salut envisage de détruire ce bâtiment pour élever une tour de bureaux, mais l'opposition est vive. La démolition récente de la maison Van Horne, à proximité, n'incite pas à ce type de projet. Le projet d'Alcan offre une solution à l'Armée du Salut, qui cède une partie de son terrain à la compagnie. L'entente prévoit que l'Armée du Salut procède à la restauration de l'ancien lieu de culte, ce qu'elle accomplit avec les conseils d'ARCOP.

La réalisation du projet nécessite néanmoins des destructions, mais celles-ci sont limitées et visent des éléments moins intéressants de l'îlot. La partie arrière de l'ancienne église, qui formait un plan en « T », est démolie. Par ailleurs, les Appartements Richelieu, qui donnent sur la rue Stanley, disparaissent, tout comme les deux immeubles commerciaux et de bureaux situés au nord de l'ancienne église. Ces démolitions permettent la construction de l'édifice Davis et de la tour de l'Armée du Salut, derrière le front bâti de la rue Sherbrooke Ouest, qui demeure inchangé. De cette artère, les deux édifices modernes ne sont pas visibles, laissant toute la place aux édifices anciens. Au total, six bâtiments sont restaurés ou réhabilités. Ils sont intégrés dans le complexe, dans lequel sont aussi érigées trois nouvelles constructions : l'édifice Davis, la tour de l'Armée du Salut et l'atrium. Bien que la tour de l'Armée du Salut ne soit pas destinée à la compagnie Alcan, cette dernière en dirige la construction afin qu'elle s'intègre harmonieusement à l'ensemble, notamment par le choix du mur-rideau de panneaux d'aluminium et de verre. Des espaces publics (fig. 15), des portails, des aménagements paysagers et d'autres éléments de design urbain sont ajoutés pour unifier les différentes parties du complexe. À la fin des travaux, la société Alcan quitte ses bureaux de la Place-

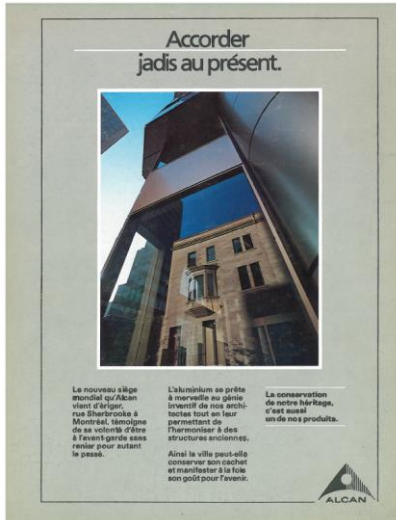


Figure 16

Ville-Marie et emménage dans les locaux de son nouveau siège social. La tour et l'ancienne église sont louées à l'Armée du Salut.

Le projet reçoit de nombreux prix et est salué comme un exemple novateur d'intégration architecturale. Selon les vœux de la compagnie, La Maison-Alcan est un « bijou discret (*unobtrusive jewel*) ». La réalisation de La Maison-Alcan est notamment récompensée par le Prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec et par le prix Crédit Foncier (préservation) en 1984. La Maison-Alcan est associée à l'image de marque de la compagnie dès son achèvement (fig. 16). Le Complexe-de-La-Maison-Alcan est par la suite considéré comme un exemple de densification urbaine réussie et comme un jalon important dans l'histoire de la conservation du patrimoine bâti au Québec et au Canada. L'intérêt de ce projet privé est de comprendre à la fois la restauration et la réhabilitation de bâtiments anciens ainsi que leur recyclage, mais également leur intégration à un ensemble formant un tout cohérent, respectueux de l'histoire du lieu. Le projet Market Square (fig. 17), au Nouveau-Brunswick, est également réalisé par ARCOP et poursuit des objectifs analogues à ceux du projet de La Maison-Alcan : il vise à réhabiliter des bâtiments anciens et à les intégrer à des constructions neuves dans une perspective de revitalisation urbaine.



Figure 17

Un secteur protégé

L'intérêt pour la protection de l'emplacement actuel de l'immeuble et du site patrimoniaux est relativement ancien. Il prend son origine dans la première moitié des années 1970. Après la démolition de la maison Van Horne en 1973, le ministre des Affaires culturelles procède à la reconnaissance de la maison Lord-Atholstan en 1974. C'est le premier geste de protection d'une composante des actuels immeuble et site patrimoniaux. À cette époque où La Maison-Alcan n'est pas encore construite, cette protection vise à empêcher la démolition d'un témoin important des grandes résidences de la rue Sherbrooke Ouest. Dès l'année suivante, le ministre classe les édifices du Mount Royal Club et du Mount Stephen Club. Ce dernier édifice, comme la maison Lord-Atholstan, est une ancienne résidence bourgeoise construite dans ce qui a été le Mille carré. Le ministre classera aussi d'autres résidences bourgeoises de ce quartier, dont la maison Charles-G.-Greenshields (1974) et la maison Joseph-Aldéric-Raymond (1975), qui se trouvent à proximité du site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan.

En raison de la relocalisation du siège social de la compagnie Rio Tinto et de la vente de son siège social en 2015, la protection de La Maison-Alcan est réclamée afin d'assurer la pérennité de ce projet urbain. Le projet fait alors l'objet de recherches afin d'en documenter la genèse, notamment avec les travaux de Brodeur consultants et avec l'énoncé d'intérêt patrimonial de l'îlot de La Maison-Alcan par la Ville de Montréal. C'est dans ce contexte que le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan est classé en 2017. Au même moment, La Maison-Alcan – y compris les intérieurs de la maison Lord-Atholstan, de la maison Bélique et de l'atrium – est classée comme immeuble patrimonial. Une aire de protection est délimitée en 2017. La protection de La Maison-Alcan s'inscrit dans une tendance internationale émergente qui, dans les années 2010, consiste à se questionner sur la patrimonialisation de l'architecture postmoderne, tant aux États-Unis et au Canada qu'en Angleterre. Il se dégage un consensus sur la nécessité de faire connaître et de protéger certains bâtiments et aménagements postmodernes significatifs. C'est ainsi, à titre d'exemple, que le bâtiment n° 1 Poultry (1994-1997) situé à Londres (Angleterre), de l'architecte James Stirling (1926-1992), est protégé en 2016 (fig. 18).



Figure 18



PRÉSENTATION

LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans l'immeuble ou dans le site patrimonial. Le classement du site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan et de l'immeuble patrimonial La Maison-Alcan est basé sur leurs valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la Loi sur le patrimoine culturel. Les biens classés présentent différentes valeurs, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs de l'immeuble et du site patrimoniaux est la première étape en vue de leur protection.

Le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan a été aménagé sur plusieurs décennies. Il a ainsi acquis au fil des ans une valeur historique, une valeur architecturale, une valeur urbanistique et une valeur paysagère. L'immeuble patrimonial La Maison-Alcan, quant à lui, possède une valeur historique et une valeur architecturale.

Pour chacune de ces valeurs patrimoniales, quelques témoins sont mis en lumière. Ces témoins seront présentés de manière exhaustive dans la section suivante, qui porte sur les caractéristiques du site et de l'immeuble patrimoniaux, au travers desquelles s'incarnent matériellement les différentes valeurs.

LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

VALEUR HISTORIQUE

Le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan présente un intérêt pour sa valeur historique. L'ensemble, qui comprend des bâtiments érigés sur une période s'étalant de 1872 à 1983 et ayant servi à différentes fonctions, témoigne de l'évolution de ce secteur de la ville de Montréal depuis le XIX^e siècle. Les bâtiments les plus anciens du complexe sont ces quatre résidences : la maison Holland et sa voisine, la maison Klinkhoff, sont érigées respectivement en 1872 et en 1873; la maison Béique date de 1893; la maison Lord-Atholstan est bâtie de 1894 à 1895. Un lieu de culte, l'ancienne église Emmanuel Congregational, est édifié en 1906. L'hôtel Berkeley, conçu comme immeuble d'appartements en 1928, devient dès 1930 un établissement hôtelier. Ces bâtiments sont intégrés dans le projet de La Maison-Alcan, édifié de 1981 à 1983 par la firme d'architectes ARCOP pour servir de siège social à la compagnie Alcan. Cette dernière désire ainsi affirmer sa volonté de demeurer au Québec, étant donné l'importance historique et commerciale de ses activités dans la province. Ce complexe administratif, qui constitue un exemple novateur d'intégration architecturale, est considéré comme un jalon déterminant dans l'histoire de la conservation du patrimoine bâti au Québec. Par ailleurs, les bâtiments du site sont associés à des institutions et à des personnages importants, dont le sénateur Frédéric-Liguori Béique, l'éditeur de journaux Hugh Graham (lord Atholstan), l'Armée du Salut et la société Alcan, devenue Rio Tinto.

Exemples de témoins de la valeur historique

Maison Lord-Atholstan

Maison Béique

Hôtel Berkeley

Maison Holland

Maison Klinkhoff

Édifice Davis

Ancienne église Emmanuel Congregational

VALEUR ARCHITECTURALE

Le site patrimonial présente aussi un intérêt pour sa valeur architecturale. Les bâtiments qui composent le complexe, d'époques et de styles différents, illustrent l'évolution de l'architecture à Montréal et au Québec depuis la fin du XIX^e siècle. Les maisons Lord-Atholstan, Béique, Holland et Klinkhoff sont représentatives des résidences individuelles attachées construites pour la bourgeoisie, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans ce secteur de la ville de Montréal. L'ancienne église Emmanuel Congregational rappelle la popularité des formes inspirées des temples antiques pour la conception des lieux de culte, en particulier pour les communautés chrétiennes non conformistes. L'hôtel Berkeley présente pour sa part la composition tripartite des premiers gratte-ciel, où l'ornementation est concentrée au niveau de la rue et dans les étages supérieurs. La construction plus récente, soit l'édifice Davis, dotée d'un parement d'aluminium, évoque la spécialisation de l'entreprise qui l'a fait ériger. En outre, certains bâtiments sont associés à des architectes de renom, dont : William Tutin Thomas, pour la maison Holland; Alexander Francis Dunlop et John Charles Allison Heriot, pour la maison Lord-Atholstan; Charles Jewett Saxe et John Smith Archibald, pour le lieu de culte congrégationaliste; Raymond Tait Affleck et ARCOP, pour l'édifice Davis.

Exemples de témoins de la valeur architecturale

Anciennes résidences bourgeoises en pierre à l'architecture éclectique (maison Lord-Atholstan, maison Béique, maison Holland, maison Klinkhoff)

Ancien lieu de culte en brique à l'architecture classique

Édifice Davis à structure en béton armé et à parement de panneaux d'aluminium de couleur grise et de verre

Atrium à toiture vitrée assurant une liaison entre les différentes composantes de l'ensemble

VALEURS URBANISTIQUE ET PAYSAGÈRE

Le site patrimonial présente également un intérêt pour ses valeurs urbanistique et paysagère. Cet ensemble est l'un des premiers et des plus achevés exemples de densification urbaine réussie dans le centre-ville de Montréal au début des années 1980. Rompant avec les pratiques de l'époque, le complexe prend comme base les bâtiments existants, plutôt que de les remplacer, et intègre de nouveaux volumes derrière le front bâti de la rue Sherbrooke Ouest, qui devient un point de repère à l'échelle du site. Respectueuses de l'échelle des bâtiments existants, les nouvelles constructions sont intégrées de manière harmonieuse à l'ensemble et servent à sa mise en valeur. L'intégration d'espaces publics, d'éléments architecturaux classiques, d'aménagements paysagers et d'autres éléments de design urbain contribue, d'une part, à créer des espaces de repos et de déambulation pour les piétons – qui y découvrent des percées visuelles significatives – et, d'autre part, à unifier les diverses composantes du complexe. La cour procure aux occupants des bureaux un meilleur ensoleillement en plus de leur offrir des vues de qualité. Enfin, les bâtiments et les aménagements témoignent de l'évolution d'un îlot urbain au cœur de la métropole québécoise, depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

Exemples de témoins des valeurs urbanistique et paysagère

Aménagements paysagers et urbains

Atrium vitré reliant certains bâtiments anciens et l'édifice Davis

Intégration de bâtiments anciens dans un ensemble aménagé de 1981 à 1983

LES VALEURS PATRIMONIALES DE L'IMMEUBLE PATRIMONIAL

VALEUR HISTORIQUE

La Maison-Alcan présente un intérêt pour sa valeur historique. L'ensemble, qui comprend des bâtiments érigés sur une période s'étalant de 1872 à 1983 et ayant servi à différentes fonctions, témoigne de l'évolution de ce secteur de la ville depuis le XIX^e siècle. Les bâtiments les plus anciens sont ces quatre résidences : la maison Holland et sa voisine, la maison Klinkhoff, sont érigées respectivement en 1872 et en 1873; la maison Béique date de 1893; la maison Lord-Atholstan est bâtie de 1894 à 1895. L'hôtel Berkeley, conçu comme immeuble d'appartements en 1928, devient dès 1930 un établissement hôtelier. Ces bâtiments sont intégrés dans le projet de La Maison-Alcan, édifié de 1981 à 1983 par la firme d'architectes ARCOP pour servir de siège social à la compagnie Alcan. Cette dernière désire ainsi affirmer sa volonté de demeurer au Québec, étant donné l'importance historique et commerciale de ses activités dans la province. Cet ensemble administratif, qui constitue un exemple novateur d'intégration architecturale, est considéré comme un jalon déterminant dans l'histoire de la conservation du patrimoine bâti au Québec. Par ailleurs, les bâtiments de l'immeuble patrimonial sont associés à des institutions et à des personnages importants, dont le sénateur Frédéric-Liguori Béique, l'éditeur de journaux Hugh Graham (lord Atholstan) et la société Alcan, devenue Rio Tinto.

Exemples de témoins de la valeur historique

Maison Lord-Atholstan,

Maison Béique

Hôtel Berkeley

Maison Holland

Maison Klinkhoff

Édifice Davis

VALEUR ARCHITECTURALE

La Maison-Alcan présente aussi un intérêt pour sa valeur architecturale. Les bâtiments qui la composent, d'époques et de styles différents, illustrent l'évolution de l'architecture à Montréal et au Québec depuis la fin du XIX^e siècle. Les maisons Lord-Atholstan, Béique, Holland et Klinkhoff sont représentatives des résidences individuelles attachées construites pour la bourgeoisie, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, dans ce secteur de la ville de Montréal. L'hôtel Berkeley présente pour sa part la composition tripartite des premiers gratte-ciel, où l'ornementation est concentrée au niveau de la rue et dans les étages supérieurs. L'édifice Davis, beaucoup plus récent, est doté d'un parement d'aluminium évoquant la spécialisation de l'entreprise pour laquelle il a été construit. Certains intérieurs contribuent aussi à la valeur architecturale de ce bien. Par exemple, l'intérieur des maisons Lord-Atholstan et Béique se caractérise par une ornementation élaborée, composée d'éléments en bois et en plâtre tels que colonnes, pilastres, moulures de plafond et frises décoratives. Les nombreuses références au classicisme, en particulier dans les pièces de réception, confèrent à ces résidences le prestige recherché par les propriétaires constructeurs. Par ailleurs, La Maison-Alcan témoigne de l'influence du mouvement postmoderne au début des années 1980. Le postmodernisme en architecture émerge en réaction à l'architecture moderne, laquelle avait évacué les références au passé. L'architecture postmoderne puise à nouveau dans les modèles traditionnels, notamment pour l'ornementation, de manière à créer un langage formel, accessible et souvent ludique. Certains éléments de La Maison-Alcan traduisent cette influence, notamment le

traitement des façades arrière des bâtiments donnant sur la rue Sherbrooke. L'ajout de lucarnes, dans un vocabulaire classique réinterprété et simplifié, en constitue un exemple représentatif. En outre, certains bâtiments sont associés à des architectes de renom, dont : William Tutin Thomas (1829-1892), Alexander Francis Dunlop (1842-1923), John Charles Allison Heriot (1862-1921) ainsi que Raymond Tait Affleck et ARCOP.

Exemples de témoins de la valeur architecturale

Intérieurs de la maison Lord-Atholstan, notamment la division de ses pièces, son hall et son escalier, ses manteaux de cheminée ainsi que ses éléments de décor en bois et en plâtre

Intérieur de la maison Béique, notamment le hall et sa cage d'escalier

Intérieur de l'atrium, notamment son grand espace ouvert et ses lucarnes de facture postmoderne

LES CARACTÉRISTIQUES

Les caractéristiques de l'immeuble et du site patrimoniaux s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales et en constituent l'aspect visible. Chaque caractéristique mentionnée dans cette section peut se rattacher à une ou plusieurs valeurs patrimoniales présentées dans la partie précédente. Ces caractéristiques se manifestent sous diverses formes : le système parcellaire, le cadre bâti et les qualités visuelles, pour le site patrimonial; l'architecture des bâtiments, pour l'immeuble patrimonial. Il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

SYSTÈME PARCELLAIRE

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés « propriétés foncières », « unités foncières » ou « parcelles », se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation. En tant que portion d'un territoire, le lot est défini par des limites précises telles que les lots voisins et la présence d'une voie d'accès. Sur le lot, l'implantation d'un bâtiment est définie par ses marges avant, latérales et arrière. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit habituellement les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique. Le système parcellaire adopte des formes variées et perdure dans le temps malgré le renouvellement du cadre bâti ou les changements d'affectation des lots. Les caractéristiques historiques du système parcellaire font partie de l'intérêt patrimonial du site, et il importe d'en favoriser la préservation.

Les caractéristiques du système parcellaire sont principalement en lien avec les valeurs urbanistique et paysagère du site patrimonial. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

Le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan est largement construit et aménagé. De plus, les lots actuels ne correspondent plus aux propriétés historiques de ses différentes composantes. Dans ce contexte, il peut être difficile d'imaginer que le site patrimonial puisse présenter des traces significatives de l'évolution de son système parcellaire. Néanmoins, à travers l'implantation de ses constructions et leur plan ainsi que ses aménagements, le site patrimonial témoigne de l'évolution d'un îlot urbain de l'ancien faubourg Saint-Antoine. Ce quartier a déjà accueilli les membres de l'élite économique du Québec. Les traces du système parcellaire du site patrimonial, au même titre que ses constructions, contribuent à son intérêt patrimonial.

La côte Saint-Joseph

Le périmètre de l'actuel site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan se situe sur le flanc sud du mont Royal. Ce territoire est, aux XVII^e et XVIII^e siècles, un vaste espace agricole divisé, en côte. Le périmètre de l'actuel site patrimonial fait alors partie de la côte Saint-Joseph, concession dont l'origine remonte au milieu du XVII^e siècle et qui accueille le domaine des Sulpiciens. Les terres de la côte Saint-Joseph sont de dimensions variables. Elles comportent néanmoins des constances en ce qui a trait à leur orientation nord-sud, à leur format rectangulaire et à leur gabarit étroit et profond. L'actuel site patrimonial est inclus dans l'une des huit terres que compte cette concession en 1731.

Des gens fortunés qui étaient membres de l'élite coloniale possédaient une partie des terrains des côtes du pourtour du mont Royal, notamment dans la côte Saint-Joseph. Néanmoins, ces gens réservaient ces terrains à des activités agricoles. Cette situation change au tournant du XIX^e siècle. D'une part, les pratiques agricoles se modifient avec, notamment, la mise en place de vergers. Ces transformations ont des effets sur l'aménagement des lots, mais pas nécessairement sur leurs caractéristiques. D'autre part, des membres de l'élite coloniale commencent à acquérir des terrains pour la culture, mais également dans le but d'y établir des propriétés de villégiature. C'est notamment le cas de James McGill (1744-1813), de Simon McTavish (vers 1750-1804) et de François

Desrivières. Certaines de ces acquisitions entraînent des altérations du système parcellaire, notamment des subdivisions ou encore des remembrements de lots.

Le périmètre de l'actuel site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan se situe, au début du XIX^e siècle, dans la propriété de l'homme d'affaires François Desrivières, laquelle s'étend de l'actuel boulevard René-Lévesque au mont Royal.

La mise en place d'un quartier bourgeois

Après le décès de Desrivières, sa propriété est acquise par l'homme d'affaires John Redpath en 1836. À ce moment, la propriété se présente encore comme un grand lot oblong orienté nord-sud. Vers 1838, la rue Sherbrooke Ouest est prolongée vers l'ouest et traverse la propriété de Redpath. Il s'agit d'un geste important puisqu'il améliore la desserte du secteur et en favorise le développement. Par ailleurs, la rue Sherbrooke Ouest établit la limite nord du périmètre de l'actuel site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan. L'îlot occupé par le site patrimonial commence alors à prendre forme.

Redpath entreprend, dès 1842, un premier projet de morcellement de sa propriété pour établir des résidences individuelles détachées. Plusieurs propriétaires du secteur, comme Redpath, se feront promoteurs immobiliers, aidés des architectes et arpenteurs John Ostell (1813-1892) et Henri-Maurice Perrault (1828-1903). Les rues Drummond et Stanley font alors leur apparition et établissent les limites ouest et est de l'îlot qui accueillera au début des années 1980 La Maison-Alcan. L'îlot créé par Redpath débordé le périmètre de l'actuel site patrimonial vers le sud. Sa partie nord, délimitée par la rue Sherbrooke Ouest, la rue Drummond et la rue Stanley, correspond au site patrimonial. Cette partie de l'îlot est alors divisée en quatre lots de taille moyenne, deux ayant front sur la rue Sherbrooke Ouest, un sur la rue Drummond et un sur la rue Stanley.

Vers le milieu du XIX^e siècle, les deux lots ayant front sur la rue Sherbrooke Ouest sont redivisés pour en former quatre de dimensions similaires. Ces lots sont environ trois fois plus profonds que larges. Ils ne présentent pas encore de construction.

Les lots donnant sur les rues Drummond et Stanley sont remembrés afin de former un grand lot traversant. Ce lot est environ deux fois plus profond que large, et il est beaucoup plus grand que les lots donnant sur la rue Sherbrooke Ouest. L'édifice Davis, la cour et l'ancienne église occupent approximativement ce lot. Une première résidence occupe dès 1858 le lot traversant. Située à peu près à l'emplacement actuel de l'ancienne église Emmanuel Congregational, cette résidence n'existe plus à présent.

En 1863, deux lots de la rue Sherbrooke Ouest, soit ceux à l'ouest de l'îlot, sont à nouveau divisés. Ils conservent leur profondeur, mais ils sont divisés en deux en largeur. Ils forment alors quatre lots. Les deux autres lots donnant sur la rue Sherbrooke Ouest, situés à l'est de l'îlot, subiront un sort semblable dans les années suivantes. Il en résulte, dès le milieu des années 1860, un système parcellaire caractérisé par des lots relativement étroits en bordure de la rue Sherbrooke Ouest.

C'est en 1867 que les premiers bâtiments donnant sur la rue Sherbrooke Ouest font leur apparition, avec la construction de deux maisons au coin de la rue Drummond. Ces résidences, qui n'existent plus maintenant, occupent approximativement l'emplacement actuel de l'édifice Yale (hors du site patrimonial classé). La construction de ces résidences est suivie de celle de la maison Holland en 1872 et de la maison Klinkhoff en 1873. Ces deux maisons sont situées immédiatement à l'est des résidences construites en 1867. Elles existent encore et sont les plus anciens édifices du site patrimonial. Une cinquième demeure, analogue aux quatre premières, est construite à l'est de celles-ci, sur la rue Sherbrooke Ouest. Cette demeure n'existe plus aujourd'hui. Ces constructions sont implantées avec une faible marge par rapport à la rue Sherbrooke Ouest, et elles épousent les limites latérales de leur lot. Elles dégagent un espace à l'arrière de leur terrain.

En 1893, l'avocat Frédéric-Liguori Béique se fait construire une résidence à l'est des cinq maisons existantes sur la rue Sherbrooke Ouest, mais non mitoyenne avec celles-ci, car un lot demeure vacant entre sa résidence et les cinq autres. Cette résidence, qui existe encore, fait partie du site patrimonial. L'année suivante, Hugh Graham se fait construire une résidence à l'est de la maison Béique. Appelée maison Lord-Atholstan, elle complète le front bâti de l'îlot sur la rue Sherbrooke

Ouest. Cette maison fait partie du site patrimonial. Le rythme des constructions de la rue Sherbrooke Ouest témoigne des limites de propriété mises en place dans les années 1860.

Le lot donnant sur les rues Drummond et Stanley est redivisé en deux dans les années 1870. Les lots créés demeurent traversants, mais ils sont deux fois moins larges. Ces lots sont approximativement quatre fois plus profonds que larges. Ils accueillent deux maisons individuelles attachées, orientées vers la rue Drummond. Le fond des deux lots donnant sur la rue Stanley est subdivisé avant 1890 en six lots très étroits et peu profonds. Ces lots accueillent des maisons.

Les deux résidences jumelées de la rue Drummond font place à l'ancienne église Emmanuel Congregational dès 1906. La construction de l'église nécessite un remembrement de lot. Le terrain de l'église rappelle approximativement le grand lot créé en 1842 par le projet de lotissement de Redpath. Il est environ une fois et demie plus profond que large.

La densification et le renouvellement du cadre bâti

Le secteur du faubourg Saint-Antoine a un visage bourgeois au tournant du XX^e siècle. Il est néanmoins exposé aux pressions urbaines et se transforme alors que se poursuit la densification de son système parcellaire. Cette transformation touche également le périmètre de l'actuel site patrimonial. La création des six lots de la rue Stanley avant 1890 participe à ce mouvement. Il en est de même des lots créés par le démembrement de la partie arrière des deux lots situés à l'ouest de la rue Sherbrooke Ouest. Ces lots orientés vers la rue Drummond sont très étroits et peu profonds, comme les lots donnant sur la rue Stanley. Ils accueillent d'abord trois maisons en rangée construites avant 1914.

Au milieu des années 1920, deux lots de la rue Sherbrooke Ouest sont réunis, à l'ouest de la maison Béique. Il en résulte un lot aussi profond que les autres, mais deux fois plus large. L'immeuble des appartements Hermitage, maintenant connu sous le nom d'hôtel Berkeley, y est construit en 1928. Le bâtiment est implanté avec une marge de recul analogue à celle des bâtiments existants, et il occupe entièrement la largeur du terrain. Il préserve néanmoins une marge arrière considérable. Après cette opération cadastrale, le système parcellaire de l'actuel site patrimonial ne changera plus de manière significative avant l'aménagement de La Maison-Alcan. Un remembrement touchera les deux lots situés à l'angle de la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Drummond pour la construction de l'édifice Yale en 1958. Le lot ainsi créé ressemble à celui de l'hôtel Berkeley, mais il ne fait pas partie du site patrimonial classé.

L'aménagement de La Maison-Alcan, de 1981 à 1983, nécessite plusieurs opérations cadastrales (fig. 3). En effet, préalablement à l'aménagement de l'ensemble, la compagnie Alcan, l'Armée du Salut et la Ville de Montréal négocient le redécoupage parcellaire du site afin de tenir compte de leurs objectifs respectifs. Cette opération influence l'aménagement de La Maison-Alcan. Le système parcellaire s'en trouve modifié, mais les composantes de La Maison-Alcan en gardent des traces à travers le cadre bâti et les aménagements. Les lots de la maison Lord-Atholstan, de la maison Béique, de l'hôtel Berkeley, de la maison Holland, des maisons de la rue Stanley et des bâtiments de la rue Drummond sont fusionnés. La préservation de la maison Lord-Atholstan, de la maison Béique, de l'hôtel Berkeley et de la maison Holland permet de conserver le rythme du parcellaire. L'atrium de La Maison-Alcan est aménagé dans la partie arrière des lots de la maison Klinkhoff (qui n'est pas acquise par la compagnie Alcan), de la maison Holland, de l'hôtel Berkeley et de la maison Béique. L'édifice Davis est construit entre la rue Drummond et la rue Stanley. Son plan longitudinal évoque le grand lot traversant mis en place au XIX^e siècle. Il en est de même de la cour, qui épouse la forme de l'édifice Davis. Le lot de l'ancienne église est divisé, et sa limite latérale nord est rapprochée du bâtiment. Néanmoins, l'absence de construction entre l'ancienne église et l'édifice Davis évoque l'ancienne limite de lot. Le lot de la maison Klinkhoff demeure indépendant du grand lot qui réunit les autres maisons, l'hôtel, l'atrium, l'édifice Davis et la cour.

Le système parcellaire en bref

Le rythme des constructions de la rue Sherbrooke Ouest – maison Lord-Atholstan, maison Béique, hôtel Berkeley, maison Holland, maison Klinkhoff – rappelle le parcellaire bourgeois mis en place au XIX^e siècle dans ce secteur de la ville de Montréal.

L'atrium occupe la partie arrière des anciens lots de la maison Béique, de l'hôtel Berkeley, de la maison Holland et de la maison Klinkhoff.

L'édifice Davis implanté longitudinalement entre la rue Drummond et la rue Stanley ainsi que la cour rappellent l'existence d'un grand lot traversant.

L'ancienne église Emmanuel Congregational implantée sur la rue Drummond rappelle le lot non traversant mis en place au début du XX^e siècle.

Les constructions sont implantées sur un îlot urbain encadré par les rues Stanley, Sherbrooke Ouest et Drummond ainsi que le boulevard De Maisonneuve.

CADRE BÂTI

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment pouvant abriter des hommes, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (résidentielle, religieuse, commerciale), ont une influence directe sur le type de bâti, sur son implantation, sur son volume et sur son traitement architectural. Le cadre bâti inclut également un certain nombre d'aménagements.

Les types de bâti peuvent être définis à partir de critères architecturaux tels que la forme du toit, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement de la façade et la forme du plan, mais aussi à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural du bâtiment.

L'implantation est notamment définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle ou par rapport aux autres bâtiments. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment détermine les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique.

Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme et les différentes hauteurs d'un bâtiment. Ces rapports sont comparables d'un bâtiment à l'autre. Le volume d'un bâtiment peut donc être mis en relation avec celui des bâtiments voisins et avec les proportions de l'espace public, qui prend généralement la forme d'une voie publique.

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Les caractéristiques du cadre bâti se rattachent principalement à la valeur architecturale du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

Le cadre bâti du site patrimonial comprend d'abord quatre maisons individuelles attachées, soit la maison Lord-Atholstan, la maison Béique, la maison Holland et la maison Klinkhoff. Il compte aussi un immeuble d'appartements, soit l'hôtel Berkeley, qui a d'abord été construit pour servir de conciergerie. Il inclut également un lieu de culte, soit l'ancienne église Emmanuel Congregational. Il comprend en outre un immeuble de bureaux, soit l'édifice Davis. Enfin, il compte une structure – l'atrium – ainsi que des aménagements. Bien que les composantes du cadre bâti du site patrimonial datent de différentes époques, elles forment un tout historiquement cohérent qui est aménagé pour

servir de siège social à la compagnie Alcan au début des années 1980. En effet, les quatre maisons individuelles attachées et les étages supérieurs de l'immeuble d'appartements sont alors réhabilités afin d'accueillir des bureaux, dont plusieurs sont fermés. Le rez-de-chaussée de l'immeuble d'appartements est également réhabilité pour servir d'entrée principale au siège social. L'atrium permet la liaison – soit physique soit visuelle – entre les bâtiments anciens de la rue Sherbrooke Ouest et l'édifice Davis, qui est érigé derrière eux.

Les maisons individuelles attachées

Le site patrimonial compte quatre maisons individuelles attachées bâties de 1872 à 1895 en bordure de la rue Sherbrooke Ouest. Construites pour accueillir des membres de la bourgeoisie montréalaise, les maisons s'apparentent à celles que l'on trouve dans le dernier quart du XIX^e siècle dans le faubourg Saint-Antoine. La première de ces maisons est la maison Holland, érigée en 1872, et la deuxième est la maison Klinkhoff, bâtie en 1873 à l'ouest de la première. Puis la maison Béique est édifiée sur deux lots à l'est de la maison Holland, en 1893. Par la suite, la maison Lord-Atholstan est construite à l'est de la maison Béique, en 1894 et 1895. Toutes ces maisons sont faites en pierre et présentent une élévation de trois ou quatre étages, ce qui contribue à former un front bâti cohérent.

Maison Holland

La maison Holland (fig. 19) est érigée en 1872 pour la veuve de l'homme d'affaires Philip Holland, Elizabeth Holland. Les plans du bâtiment sont conçus par l'architecte William Tutin Thomas, qui dessine aussi l'édifice du Mount Stephen Club.

La maison est implantée avec une faible marge par rapport à la rue Sherbrooke Ouest. En revanche, le bâtiment dégage une marge importante à l'arrière, originalement. Dès sa conception, la maison est pensée en fonction d'être mitoyenne. Au moment de sa construction, deux maisons individuelles attachées existent déjà en bordure de la rue Sherbrooke Ouest, à l'angle de la rue Drummond. La maison Holland est séparée de celles-ci par un lot vacant, sur lequel est érigé un bâtiment dès l'année suivante.

La maison Holland est construite selon un plan rectangulaire simple, étroit et profond. Ce type de plan permet une certaine densification du quartier.

La maison compte quatre étages⁵ (cinq étages dans le relevé architectural), en incluant l'étage de la toiture. Elle repose sur un soubassement surélevé (appelé rez-de-chaussée dans le relevé architectural), qui est accessible par un escalier. Le rez-de-chaussée (appelé 1^{er} étage dans le relevé architectural) de la maison est plus haut que le niveau de la rue, et il est accessible par un escalier de pierres. Le dernier étage (4^e étage dans le relevé architectural) du bâtiment correspond à celui de la fausse mansarde.

Le bâtiment repose sur des fondations couvertes de pierres à bossage. La façade est également parée de pierres à bossage, mais son appareil est moins grossier que celui des fondations. La pierre à bossage grise est un matériau typique du cadre bâti montréalais au moment de la construction de la maison. L'ornementation et les détails architecturaux sont faits de pierres de taille. Ils se situent notamment au niveau du portail de l'entrée principale et de la fenêtre en saillie du rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural). Les étages supérieurs sont ornés de bandeaux, de chambranles et d'une corniche de pierres de taille.

La maison est dotée d'ouvertures de proportions verticales, plus hautes que larges. La porte principale, soulignée par le portail de pierres de taille, se compose de deux vantaux et est surmontée d'une imposte à arc surbaissé. La fenêtre en saillie comprend trois fenêtres rectangulaires à arc surbaissé, une fenêtre par pan de la saillie. Le deuxième et le troisième étages sont pourvus chacun de trois fenêtres rectangulaires à arc surbaissé, une individuelle et deux jumelées. La fausse

6. Les bâtiments du site patrimonial ont fait l'objet d'un relevé architectural récent par le Groupe Lemay. Dans ce relevé, la dénomination des étages diffère de la dénomination historique qui est utilisée dans le présent plan de conservation. Lorsque cela est nécessaire, l'équivalence actuelle de la dénomination historique est mentionnée entre parenthèses dans la section portant sur le cadre bâti. L'absence d'une telle mention signifie que la dénomination historique et celle du relevé architectural coïncident.

mansarde (4^e étage dans le relevé architectural) est percée de deux lucarnes à fronton cintré. Originellement, les fenêtres de la maison étaient en bois.

La maison est coiffée d'un toit plat. En façade, une fausse mansarde est ajoutée au dernier étage afin de donner un certain décorum au bâtiment. Cette caractéristique architecturale s'observe sur plusieurs habitations à Montréal. Originellement, la maison Holland et sa voisine, la maison Klinkhoff, étaient coiffées d'un toit mansardé, qui a été remplacé par un toit plat et une fausse mansarde par la suite. Des pignons découverts séparent la maison Holland des bâtiments voisins, soit la maison Klinkhoff et l'hôtel Berkeley.

La maison Holland est acquise en 1980 par la compagnie Alcan et réhabilitée entre 1981 et 1983 d'après les plans des architectes de la firme ARCOP et de Julia Gersovitz.



Figure 19



Figure 20

Maison Klinkhoff

La maison Klinkhoff (fig. 20) est érigée en 1873 pour William Sache, à l'ouest de la maison Holland. Contrairement à celle-ci, son concepteur est inconnu. Elle reprend la même marge par rapport à la rue Sherbrooke Ouest que la maison Holland.

La maison Klinkhoff présente une composition très semblable à celle de la maison Holland décrite précédemment, mais inversée par effet de miroir. Elle s'en différencie néanmoins en quelques points. Elle est d'abord très légèrement plus étroite que la maison Holland. Au moment de sa construction, la maison Klinkhoff occupe un lot vacant coïncé entre la maison Holland et les deux maisons existantes à l'ouest. Son soubassement (rez-de-chaussée dans le relevé architectural) n'est pas accessible depuis la rue Sherbrooke Ouest. L'escalier menant à l'entrée principale du rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural) est fait de pierres de taille, avec garde-corps en fonte. Les étages ne sont pas marqués par des bandeaux. Les chambranles et le portail, bien qu'ils soient de pierres taillées comme pour la maison Holland, sont d'un modèle différent. La fausse mansarde de la toiture, enfin, est percée d'une lucarne cintrée simple et d'une lucarne cintrée double.

La maison Klinkhoff est incluse dans le projet de La Maison-Alcan, bien qu'elle ne soit pas acquise par la compagnie. Elle est réhabilitée en 1981 d'après les plans des architectes de la firme ARCOP. La maison Klinkhoff abrite des bureaux de la compagnie Alcan aux étages supérieurs au moment de sa réhabilitation, alors que la galerie d'art Eric Klinkhoff occupe les niveaux inférieurs.

Maison Béique

La maison Béique est érigée en 1893 pour l'avocat, homme d'affaires et politicien Frédéric-Ligori Béique (fig. 21). Elle est conçue par l'architecte Charles H. Chaussé.

La maison est implantée avec une faible marge par rapport à la rue Sherbrooke Ouest; cette marge est légèrement plus petite que celles des maisons Holland et Klinkhoff. En revanche, le bâtiment dégage une marge importante à l'arrière, originalement. Dès sa conception, la maison est pensée en fonction d'être mitoyenne, mais elle ne l'est pas au moment de sa construction. L'édification de la maison Lord-Atholstan débute l'année suivante, à l'est de la maison Béique. Le lot situé à l'ouest de la maison Béique demeure vacant jusqu'à la construction de l'hôtel Berkeley en 1928.

La maison Béique est construite selon un plan rectangulaire simple, étroit et profond. Ce type de plan permet une certaine densification du quartier. La maison a la même largeur que les maisons Holland et Klinkhoff. Ces maisons sont moins larges que la maison Lord-Atholstan.

La maison compte trois étages (quatre dans le relevé architectural), en incluant l'étage de la toiture. Elle est ainsi moins haute que les maisons Holland et Klinkhoff. Elle repose sur un soubassement surélevé (rez-de-chaussée dans le relevé architectural), qui est accessible par une porte au niveau du sol. Le rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural) de la maison est plus haut que le niveau de la rue et de celui du rez-de-chaussée des autres maisons du site patrimonial, et il est accessible par un escalier de pierres avec garde-corps en fonte. Le dernier étage du bâtiment correspond à celui de la fausse mansarde.

Le bâtiment est posé sur des fondations peu apparentes en raison du réaménagement de ce niveau, si ce n'est une section faite de pierres de taille à bossage continu adouci. La façade est parée de pierres de taille grises. La pierre grise est un matériau typique du cadre bâti montréalais au moment de la construction de la maison. Le parement de la maison Béique se différencie néanmoins de celui des maisons Holland et Klinkhoff par sa surface régulière provenant de l'utilisation de pierres taillées. Pour les maisons Holland et Klinkhoff, le parement est de pierres à bossage et les détails, de pierres lisses, alors que pour les maisons Béique et Lord-Atholstan, le parement est de pierres lisses et les détails, de pierres texturées.

L'ornementation et les détails architecturaux sont également faits de pierres de taille. Ils sont plus nombreux que ceux des maisons Holland et Klinkhoff. Ils comprennent notamment un portail à fronton précédant un porche dans-œuvre, un chambranle à pierre saillante au-dessus du portail ainsi que des bandeaux et corniches marquant les sections de la façade. La fenêtre en saillie comprend une grande concentration d'éléments ornementaux, dont des tables rentrantes et un petit fronton à arc surbaissé.

La maison est dotée d'ouvertures de proportions verticales, plus hautes que larges. La porte principale, soulignée par le portail de pierres de taille, se compose de deux vantaux et est surmontée d'une imposte rectangulaire. La fenêtre en saillie s'élève sur toute la hauteur de la maison Béique, et elle est coiffée d'une toiture indépendante. Elle comprend trois fenêtres rectangulaires par niveau, une fenêtre par pan de la saillie. Le deuxième étage est pourvu d'une fenêtre rectangulaire. La fausse mansarde est percée d'une lucarne à fronton. Les versants de la toiture de la fenêtre en saillie sont percés d'œil-de-bœuf. Originalement, les fenêtres de la maison étaient en bois.

La maison est coiffée d'un toit plat. En façade, une fausse mansarde est ajoutée au dernier étage afin de donner un certain décorum au bâtiment. Cette caractéristique architecturale s'observe sur plusieurs habitations à Montréal, à cette époque. La fausse mansarde de la maison Béique est toutefois pourvue d'une couverture en ardoise avec motifs géométriques : cette couverture est une caractéristique importante de la maison.

La maison Béique est acquise en 1980 par la compagnie Alcan et réhabilitée entre 1981 et 1983 d'après les plans des architectes de la firme ARCOP et de Julia Gersovitz. Elle accueille des bureaux au moment de sa réhabilitation.



Figure 21



Figure 22

Maison Lord-Atholstan

La maison Lord-Atholstan est érigée en 1894 et 1895 pour l'homme d'affaires et philanthrope Hugh Graham (fig. 22). Elle est conçue par les architectes Alexander Francis Dunlop et John Charles Allison Heriot. Durant leur courte association, les architectes ont également dessiné l'édifice de la brasserie Eckers (1893) du boulevard Saint-Laurent. La maison Lord-Atholstan se distingue des autres maisons du site patrimonial par son architecture d'influence Beaux-Arts.

La maison est implantée avec une faible marge par rapport à la rue Sherbrooke Ouest. Sa marge est légèrement plus petite que celle de la maison Béique, laquelle est elle-même plus près de la rue que les maisons Holland et Klinkhoff. La maison Lord-Atholstan dégage une marge plus importante à l'arrière, marge qui a été partiellement maintenue lors de la construction de l'édifice Davis. Le bâtiment est conçu pour être mitoyen. La maison étant implantée au coin des rues Sherbrooke Ouest et Stanley, sa façade latérale gauche fait l'objet d'un soin particulier.

La maison est bâtie selon un plan rectangulaire simple, étroit et profond. Ce type de plan permet une certaine densification du quartier par la construction d'une partie plus importante du lot. La maison est plus large et plus profonde que les autres maisons du site patrimonial.

Le bâtiment présente trois étages (quatre dans le relevé architectural). Il est d'une hauteur comparable à celle de la maison Béique. Il repose sur un soubassement (rez-de-chaussée dans le relevé architectural) peu surélevé, qui n'est pas accessible par une porte à partir de la rue Sherbrooke Ouest. Le rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural) de la maison est légèrement plus haut que le niveau de la rue, et il est accessible par un escalier de pierres.

Le bâtiment repose sur des fondations peu apparentes. Les fondations (rez-de-chaussée dans le relevé architectural) et le rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural) sont revêtus d'un parement de pierres de taille à bossage continu. Le deuxième étage est paré de pierres de taille grises à surface régulière. Le troisième étage est aussi doté d'un parement de pierres de taille, lesquelles sont traitées en tables rentrantes sculptées. Il s'agit d'une caractéristique rare pour le parement d'un bâtiment. Ces tables sculptées participent à l'ornementation de la maison.

L'ornementation et les détails architecturaux sont également faits de pierres de taille. Ils sont plus nombreux que ceux des autres maisons du site patrimonial. Ils comprennent notamment un grand portail à colonnes précédant un vaste porche dans-œuvre. L'ornementation comporte aussi des bandeaux, des chambranles, des oculi et des corniches.

La maison est dotée d'ouvertures de proportions verticales, plus hautes que larges. La porte principale, soulignée par le portail de pierres de taille, est surmontée d'une imposte rectangulaire. Elle est flanquée de petites fenêtres rectangulaires. La maison comprend deux fenêtres en saillie, l'une en façade principale et l'autre sur la façade latérale gauche. Les fenêtres rectangulaires des élévations se présentent seules ou regroupées par deux ou par trois, ce qui rythme les élévations. Originellement, les fenêtres de la maison étaient en bois.

La maison est coiffée d'un toit plat. Une balustrade de pierres ceinture la toiture ainsi que le sommet de la fenêtre en saillie de la façade. Ces caractéristiques architecturales sont propres à la maison Lord-Atholstan et à l'architecture d'inspiration Beaux-Arts.

La maison Lord-Atholstan est un immeuble patrimonial classé depuis 1974. Elle connaît différents propriétaires, dont la Compagnie de Jésus et le schah d'Iran. Elle est acquise en 1980 par la compagnie Alcan et restaurée entre 1981 et 1983 d'après les plans des architectes de la firme ARCOP et de Julia Gersovitz. Elle accueille des bureaux au moment de sa restauration.

L'immeuble d'appartements : l'hôtel Berkeley

L'hôtel Berkeley est érigé en 1928 pour servir de conciergerie (fig. 23). Ce bâtiment s'apparente aux autres conciergeries qui s'érigent alors dans le quartier, dont les appartements Le Château construits en 1926 sur la rue Sherbrooke Ouest. L'hôtel est conçu par les architectes Harold Lawson et Harold Robert Little. Durant leur association, Lawson et Little dessinent de nombreux édifices, dont plusieurs résidences privées à Montréal et ailleurs au Québec. L'hôtel Berkeley se distingue des autres constructions du site patrimonial par son architecture d'influence Art déco. Dès 1930, la conciergerie est convertie en hôtel.



Figure 23

L'hôtel est implanté avec une faible marge par rapport à la rue Sherbrooke Ouest. Sa marge est toutefois plus importante que celle des maisons voisines, ce qui fait que l'hôtel est le bâtiment le plus en retrait des cinq constructions de la rue Sherbrooke Ouest. Il dégager une marge plus importante à l'arrière, marge qui a été partiellement maintenue lors de la construction de l'édifice Davis. Le bâtiment est conçu pour être mitoyen.

L'hôtel est construit selon un plan rectangulaire simple, légèrement plus profond que large. Comme le bâtiment occupe deux anciens lots, son volume est approximativement deux fois plus large que les autres constructions de la rue Sherbrooke Ouest. Son plan est également légèrement plus profond que celui des bâtiments mitoyens, la maison Bélique et la maison Holland. L'hôtel est coiffé d'un toit plat.

L'hôtel présente dix étages (douze dans le relevé architectural), ce qui en fait la construction la plus élevée du tronçon de la rue Sherbrooke Ouest situé dans le site patrimonial. Les autres constructions ont plutôt trois ou quatre étages. L'hôtel est également le bâtiment le plus élevé du site patrimonial.

Sa façade est composée sur le modèle des gratte-ciel du début du XX^e siècle, soit un soubassement surélevé au niveau de la rue, une série d'étages moins ornementés et un couronnement plus décoré au niveau des étages supérieurs.

Le soubassement (rez-de-chaussée et 1^{er} étage dans le relevé architectural) surélevé est revêtu d'un parement de pierres de taille à surface régulière. La partie inférieure du soubassement est traitée plus grossièrement afin d'évoquer une fondation. Le parement n'est pas fait de pierres grises de Montréal comme pour les autres bâtiments. Il s'agit plutôt d'une pierre calcaire Tyndall du Manitoba de couleur chamois⁶. Ce type de pierres a été utilisé lors de la reconstruction du parlement canadien après l'incendie de 1916, et il est en vogue durant la période de l'entre-deux-guerres. Les étages situés au-dessus du soubassement de l'hôtel Berkeley comportent un parement dominant de briques rouges, à l'exception des sections traitées en allège, qui comportent un parement de briques brunes.

L'ornementation et les détails architecturaux sont faits de briques et de pierres de taille. Ils comprennent d'abord les détails de briques, dont des saillies verticales rythmant la façade ainsi que le jeu de couleurs des sections en allège constituées de briques brunes. Le soubassement est relativement sobre. Il comprend des cordons de pierres de taille autour des arcs du porche, une corniche pour marquer le passage vers les étages de briques, des balcons métalliques décoratifs et des consoles pour souligner la base des saillies verticales de briques. Une marquise marquait anciennement l'entrée, au niveau du porche. L'ornementation se concentre majoritairement dans la partie supérieure de l'édifice. On y trouve plusieurs détails de pierres de taille, dont des bandeaux, des chambranles, des écussons, des amortissements et une corniche.

L'hôtel est doté d'ouvertures de proportions verticales, plus hautes que larges. La porte principale, au fond du porche, comprend des vantaux et est surmontée d'un tympan vitré. L'hôtel est pourvu de fenêtres rectangulaires, qui ne sont toutefois pas celles d'origine. Elles se présentent seules dans les deux travées situées aux extrémités de la façade. Elles sont regroupées par deux dans les trois travées centrales. Dans la partie supérieure des trois travées centrales, plusieurs fenêtres sont regroupées pour former trois grandes baies à arc surbaissé.

L'hôtel Berkeley est acquis en 1980 par la compagnie Alcan. L'extérieur est restauré alors que l'intérieur est entièrement rénové entre 1980 et 1982 d'après les plans des architectes de la firme ARCOP. Par la suite, l'hôtel accueille des bureaux. Un ascenseur panoramique est construit contre la façade arrière de l'hôtel Berkeley au moment de l'aménagement de La Maison-Alcan. Légèrement plus haut que l'hôtel, cet ascenseur est paré de briques rouges et adopte des formes anguleuses.

Le lieu de culte : l'ancienne église Emmanuel Congregational

Dans sa configuration actuelle, le quartier où se situe le site patrimonial semble peu propice aux activités de culte. Il faut toutefois se rappeler qu'au début du XX^e siècle, le quartier avait une dominante résidentielle. De ce fait, la présence d'un lieu de culte est cohérente. On trouve encore d'anciens lieux de culte dans le secteur, bien que ces bâtiments ne servent plus nécessairement à la tenue de cérémonies religieuses.

L'ancienne église Emmanuel Congregational est un lieu de culte érigé en 1906 (fig. 24). Ce bâtiment se démarque des églises construites à la même époque par son architecture d'influence classique et par l'absence de clocher, ce qui évoque un temple antique; en effet, cela rappelle la popularité des formes inspirées des temples antiques dans la conception des lieux de culte, en particulier pour les communautés chrétiennes non conformistes. L'ancienne église est conçue par les architectes Charles Jewett Saxe et John Smith Archibald pour la communauté religieuse Emmanuel Congregational. Avant d'entreprendre la construction de cette église, la communauté Emmanuel Congregational a tenu un concours d'architecture dirigé par l'architecte Frank Darling. Les plans

7. Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de savoir si le parement en pierre calcaire Tyndall est le revêtement original des étages inférieurs de l'hôtel Berkeley.

de la nouvelle église devaient prévoir assez d'espace pour l'École du dimanche et avoir une bonne qualité acoustique.

L'ancienne église est implantée avec une faible marge par rapport à la rue Drummond. Elle dégage maintenant une marge plus importante à l'arrière par rapport à la tour de l'Armée du Salut, marge qui a été augmentée par la démolition partielle de l'arrière du bâtiment au moment de l'aménagement de La Maison-Alcan. Le bâtiment n'est pas conçu pour être mitoyen et comporte des marges latérales. Il en résulte un traitement soigné de ses élévations latérales.



Figure 24

Au moment de sa construction, l'ancienne église présente un plan en « T » constitué de deux volumes rectangulaires. La démolition du volume arrière modifie le plan : l'ancienne église correspond maintenant à un plan rectangulaire simple, plus profond que large. L'arrière du bâtiment est marqué par un petit volume arrondi en saillie construit au début des années 1980.

L'ancienne église présente une élévation équivalente à trois étages, analogue à celle des maisons individuelles attachées de la rue Sherbrooke Ouest situées dans le site patrimonial. La façade et les élévations latérales sont composées sur le modèle d'un temple antique. Elles comprennent un soubassement bas de pierres rappelant un stylobate et des pilastres rappelant un péristyle. En façade se trouve un portique surmonté d'un fronton. L'entablement du fronton se prolonge sur les élévations latérales et il est supporté symboliquement par les pilastres. Comme celui des temples antiques, le toit de l'ancienne église présente deux versants à faible pente.

Le soubassement est revêtu d'un parement de pierres de taille. Les élévations, sauf l'arrière du bâtiment, comportent un parement de briques chamois. Ce type de parement est courant pour les bâtiments institutionnels au début du XX^e siècle.

L'ornementation et les détails architecturaux sont faits de briques et de pierres artificielles. Ils comprennent les pilastres de briques chamois. Leur chapiteau et leur base sont faits de pierres. La majorité de l'ornementation et des détails architecturaux est également faite de pierres. Ils

comptent d'abord les éléments du portique, soit les colonnes, le fronton, l'entablement, les trois portails et les acrotères. Ils comportent aussi des entablements, des corniches, des appuis et des bandeaux sur les élévations latérales.

L'ancienne église est dotée d'ouvertures de proportions verticales, plus hautes que larges. Elles sont majoritairement rectangulaires. La porte centrale et les portes latérales, soulignées par des portails, comprennent des vantaux et sont surmontées d'impostes. Au-dessus de celles-ci, une série de petites ouvertures est fermée par un grillage ornemental. Les élévations latérales présentent deux niveaux de fenêtres. Le niveau inférieur est doté de fenêtres relativement petites, alors que le niveau supérieur est pourvu de grandes fenêtres divisées par des meneaux et éclairant des vitraux, à l'intérieur.

Dans le cadre du projet d'aménagement de La Maison-Alcan, l'intérieur de l'église est restauré.

L'immeuble de bureaux : l'édifice Davis

L'édifice Davis est érigé de 1981 à 1983 dans le cadre de la réalisation du projet de La Maison-Alcan (fig. 25). Le bâtiment est conçu par l'architecte Raymond Tait Affleck de la firme d'architectes ARCOP. Affleck est l'un des fondateurs de la firme ARCOP, qui réalise plusieurs projets marquants ailleurs au Canada (Dalhousie University Life Sciences Centre, Nouvelle-Écosse, Canada, 1973) et à l'extérieur du pays (hôtel Mughal Sheraton, Agra, Inde, 1978). L'édifice Davis se distingue des autres constructions du site patrimonial par son enveloppe faite de panneaux d'aluminium et de verre.



Figure 25

L'édifice Davis présente une implantation atypique, qui découle de l'exiguïté de son site et de la volonté de son concepteur de laisser la primauté aux constructions anciennes qui composent La Maison-Alcan. Le bâtiment est érigé derrière les édifices anciens de la rue Sherbrooke Ouest (maison Lord-Atholstan, maison Béique, hôtel Berkeley, maison Holland, maison Klinkhoff). Un atrium relie –

soit physiquement soit visuellement – l'édifice Davis à la maison Klinkhoff, à la maison Holland, à l'hôtel Berkeley et à la maison Béique. Le bâtiment est implanté en retrait par rapport à l'ancienne église, ce qui libère un espace qui devient une cour reliant les rues Drummond et Stanley. L'édifice Davis est implanté avec une faible marge par rapport à ces deux rues.

Le bâtiment est construit selon un plan irrégulier, qui s'étire longitudinalement de la rue Drummond à la rue Stanley. Le plan est principalement constitué de deux volumes rectangulaires dont la rencontre est marquée par une série de retraits successifs. Le premier volume – celui qui s'avance vers la rue Drummond – est plus vaste que le second – celui qui s'avance vers la rue Stanley.

L'édifice Davis présente une élévation de huit étages (neuf dans le relevé architectural) et un toit plat, ce qui fait en sorte qu'il n'est pas visible depuis la rue Sherbrooke Ouest. Il est d'ailleurs moins élevé que l'hôtel Berkeley, qui compte dix étages. Les fondations de l'édifice ainsi que son ossature sont en béton armé. Les angles des volumes sont tronqués, ceux près des portails sont arrondis. La structure est recouverte d'un mur-rideau constitué de panneaux d'aluminium de couleur grise et de verre. Les panneaux de verre sont assemblés en bandeaux, qui rythment les élévations et leur confèrent une dominante horizontale. Les panneaux d'aluminium sont reliés par des assemblages à joints négatifs qui forment un réseau régulier de lignes noires. Les panneaux d'aluminium et leurs joints peuvent rappeler, jusqu'à un certain point, les maçonneries de pierres taillées des bâtiments du quartier.

Trois portails donnent accès à l'édifice Davis, l'un sur la rue Drummond et les deux autres sur la rue Stanley. Ces portails présentent une composition similaire : deux vantaux surmontés d'un tympan vitré inséré dans un cadre. Cette composition rappelle celle des portails des maisons anciennes de la rue Sherbrooke Ouest et s'inscrit dans le courant de l'architecture postmoderne. Les portails sont situés en recul par rapport aux élévations. Une entrée secondaire permet l'accès depuis la cour. Une verrière à toiture inclinée longe le bâtiment, du côté de la cour.

La structure : l'atrium

L'atrium occupe un espace clos délimité par la maison Klinkhoff, la maison Holland, l'hôtel Berkeley et la maison Béique, au nord; par un mur aveugle de l'édifice Yale, à l'ouest; et par l'édifice Davis, au sud et à l'est. Cet espace correspond, approximativement, à la partie arrière des anciens lots de la maison Klinkhoff, de la maison Holland, de l'hôtel Berkeley et de la maison Béique qui donnent sur la rue Sherbrooke Ouest. Seule la toiture de l'atrium présente une expression architecturale propre, à l'extérieur. La toiture à deux versants, qui est incluse dans le site patrimonial classé, est entièrement vitrée et constituée de panneaux de verre. La toiture est supportée par une structure métallique légère qui prend appui sur les bâtiments existants et sur un faîtage central.

Les aménagements

La cour occupe l'espace entre l'édifice Davis, l'ancienne église et la tour de l'Armée du Salut (non incluse dans le site patrimonial classé). Elle est implantée au-dessus du stationnement souterrain. Son aménagement a été planifié au moment de la construction de La Maison-Alcan afin de contribuer à la qualité de l'ensemble. La configuration de la cour, au nord de l'ancienne église Emmanuel Congregational, tient compte de la structure cadastrale mise en place au moment de l'aménagement de La Maison-Alcan. Elle permet un lien est-ouest au nord de l'ancienne église. La cour est délimitée, du côté des rues Drummond et Stanley, par des éléments architecturaux de pierres de taille. Le muret de la rue Stanley forme un écran de hauteur moyenne, marqué par un bandeau et une corniche dans sa partie supérieure, et il est percé par un portail rappelant ceux des maisons de la rue Sherbrooke Ouest. Le muret de la rue Drummond est plus bas et plus sobre que celui de la rue Stanley. Les deux murets sont faits de pierres de taille, du calcaire montréalais, comme les parements des maisons de la rue Sherbrooke Ouest. L'espace entre l'édifice Davis et l'ancienne église présente une allée rectiligne bordée de végétation. L'espace entre l'édifice Davis et la tour de l'Armée du Salut comporte une allée rectiligne sans végétation, en raison de la contrainte liée à la présence des deux entrées du stationnement souterrain. La rencontre des deux allées est marquée par un aménagement circulaire.

Le cadre bâti en bref

Les maisons bourgeoises individuelles attachées, soit les maisons Klinkhoff, Holland, Béique et Lord-Atholstan, présentent des élévations de trois ou quatre étages, des parements de pierres grises, des toits plats (avec ou sans fausse mansarde) ainsi qu'une ornementation de pierres plus ou moins élaborée.

L'immeuble d'appartements, soit l'hôtel Berkeley, présente une élévation de dix étages, un parement de pierres calcaires et de briques, un toit plat et une ornementation d'inspiration Art déco concentrée dans la partie supérieure de la façade.

Le lieu de culte, soit l'ancienne église Emmanuel Congregational, présente une élévation équivalente à trois étages, un parement de briques chamois, un toit à deux versants à faible pente, un portique en façade et une ornementation évoquant un ancien temple antique.

L'immeuble de bureaux, soit l'édifice Davis, présente une élévation de huit étages, un mur-rideau fait de panneaux d'aluminium et de verre de même qu'un toit plat. Son traitement architectural intègre des portails ainsi que des angles tronqués ou arrondis.

La structure, soit l'atrium, présente une toiture à deux versants en verre, qui prend appui sur les édifices voisins.

Les aménagements de la cour présentent des éléments architecturaux d'inspiration classique, des allées rectilignes, un aménagement circulaire et de la végétation.

QUALITÉS VISUELLES

Les qualités visuelles du site patrimonial découlent de l'aménagement d'un îlot urbain sur plus de 150 ans; il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. Les rues avoisinantes et les espaces libres sont les lieux par excellence à partir desquels les visiteurs découvrent le site patrimonial.

Les qualités visuelles du site sont une caractéristique historique de ce territoire protégé. Les trois principaux types d'éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est intéressante. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments bâtis. Les points de repère sont des objets facilement repérables qui permettent de s'orienter dans l'espace.

Les caractéristiques des qualités visuelles se rattachent principalement à la valeur paysagère du site patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités du site patrimonial

L'emplacement du site patrimonial – sur un îlot urbain au cœur d'un ancien quartier bourgeois –, ses modifications au fil du temps et la composition de La Maison-Alcan créent des qualités visuelles à mettre en relation avec leur histoire. L'aménagement de La Maison-Alcan au début des années 1980 a pris en compte les caractéristiques du site afin de respecter l'esprit du lieu, tout en contribuant à lui forger un nouveau visage.

Points d'observation et percées visuelles

Les différents points d'observation du site patrimonial se situent dans la cour. Le long des deux allées, le visiteur peut avoir accès à des percées visuelles cadrées par l'édifice Davis et l'ancienne église Emmanuel Congregational, d'un côté, et par l'édifice Davis et la tour de l'Armée du Salut (non incluse dans le site patrimonial), de l'autre. La première percée visuelle est close par l'édifice Davis,

et la seconde, par le chevet (façade arrière) de l'ancienne église. À la rencontre des deux allées, un aménagement circulaire donne accès à des percées visuelles plus larges qui permettent d'apprécier l'architecture de l'édifice Davis et de l'ancienne église.

Points de repère

Le principal point de repère du site patrimonial est formé par le front bâti de la rue Sherbrooke Ouest. Le projet de La Maison-Alcan visait notamment à le préserver. Les quatre maisons individuelles attachées et l'ancienne conciergerie témoignent du paysage résidentiel de la rue Sherbrooke Ouest avant la Seconde Guerre mondiale. Ce front bâti fait partie de l'image de marque de la compagnie Alcan, et il constitue un tronçon bien préservé et mis en valeur de cette ancienne artère bourgeoise. Les entrées principales des bâtiments, tant les bâtiments anciens que le bâtiment récent (édifice Davis), sont marquées par des éléments architecturaux, dont des porches, des portails et un portique. Ceux-ci constituent autant de points de repère.

Les qualités visuelles en bref

La cour rassemble les différents points d'observation du site patrimonial qui donnent accès aux percées visuelles.

Le front bâti de la rue Sherbrooke Ouest et les portails des bâtiments constituent les différents points de repère.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE PATRIMONIAL

Seules les composantes intérieures protégées par le classement de l'immeuble patrimonial sont présentées dans cette section du plan de conservation. Pour ce qui est de la description des caractéristiques de l'enveloppe des bâtiments qui composent l'immeuble patrimonial – maison Lord-Atholstan, maison Béique, hôtel Berkeley, maison Holland, maison Klinkhoff, atrium, édifice Davis –, elle se trouve dans la section qui porte sur les caractéristiques du site patrimonial. L'enveloppe de ces bâtiments étant à la fois classée comme site patrimonial et comme immeuble patrimonial, sa description n'a pas été reprise afin de ne pas alourdir le document.

ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS

L'architecture des bâtiments regroupe tout bâtiment pouvant abriter des hommes, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (résidentielle, religieuse, commerciale), ont une influence directe sur le type de bâti.

Les caractéristiques de l'architecture des bâtiments correspondent d'abord à la division des étages ainsi qu'à la division des espaces intérieurs, c'est-à-dire l'organisation des étages. Elles correspondent également au traitement architectural, qui désigne l'habillage des pièces. Ce traitement architectural comprend les finis muraux, les planchers, les plafonds et l'ornementation.

Les caractéristiques de l'architecture des bâtiments se rattachent principalement à la valeur architecturale de l'immeuble patrimonial. Il convient également de les mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

Les particularités de l'immeuble patrimonial (intérieurs)

Les composantes intérieures protégées de l'immeuble patrimonial La Maison-Alcan renvoient à tous les espaces intérieurs de la maison Lord-Atholstan et de la maison Béique ainsi qu'à l'espace intérieur de l'atrium. Les murs mitoyens des maisons Lord-Atholstan, Béique, Holland et Klinkhoff ainsi que de l'hôtel Berkeley sont inclus dans l'immeuble patrimonial.

La maison Lord-Atholstan

La maison Lord-Atholstan est une maison individuelle attachée qui est construite pour accueillir une famille bourgeoise à la fin du XIX^e siècle. La division des étages et des espaces intérieurs ainsi que le traitement architectural en témoignent.

Divisions des étages

La maison Lord-Atholstan comporte trois étages⁷ (quatre dans le relevé architectural), ainsi qu'un sous-sol peu exhaussé. Ce sous-sol (rez-de-chaussée dans le relevé architectural) est partiellement visible depuis la rue Sherbrooke Ouest, et il tend à être plus visible vers l'arrière du bâtiment puisque le terrain accuse une légère déclivité vers le sud. Le sous-sol des maisons bourgeoises du tournant du XX^e siècle n'est pas considéré comme un étage en soi, car il n'est pas destiné aux occupants principaux de la résidence. En effet, il abrite habituellement des espaces de services et des espaces pour les domestiques.

L'escalier de pierres, en façade, donne accès au rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural). Le rez-de-chaussée comprend les espaces d'accueil des visiteurs ainsi que les principales pièces d'apparat de la maison. Il comporte des espaces de circulation horizontale et verticale, comme l'escalier principal. Ce dernier donne accès aux pièces semi-privées et privées du deuxième étage – réservées aux proches des occupants et aux occupants – ainsi qu'aux pièces privées du troisième étage – réservées aux occupants de la maison.

Divisions des espaces intérieurs

Le sous-sol (rez-de-chaussée dans le relevé architectural) de la maison Lord-Atholstan est originalement destiné aux domestiques. Il est accessible par un petit escalier situé contre le mur latéral droit, près du grand escalier central. Ce petit escalier donne accès à un dégagement permettant d'accéder aux différentes pièces du sous-sol, nombreuses et de petites dimensions. Anciennement, le sous-sol comportait des chambres pour les domestiques, une cuisine ainsi que des espaces de services. Il comporte encore une cuisine, dotée d'un monte-plat, à l'emplacement historique de la cuisine, à l'arrière du bâtiment, à la droite.

Le rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural) de la maison Lord-Atholstan est accessible par un porche dans-œuvre. Ce porche mène à un vestibule, puis à un hall qui comprend un grand escalier. Le hall est divisé en deux parties par deux grands arcs qui reposent sur des colonnes ioniques. La première partie du hall contient le grand escalier. L'espace entre les deux arcs donne accès à un escalier de service. La partie arrière du hall donne accès à la salle à manger. Le hall et les escaliers – espaces de circulation horizontale et verticale – sont situés à droite du rez-de-chaussée et occupent un peu moins de la moitié de la largeur de l'édifice. Le grand escalier dessert tous les étages, sauf le sous-sol, et il est éclairé par un puits de lumière doté de vitraux. Un espace de services se situe dans la partie droite du rez-de-chaussée, dans la continuité du hall. Il comprend un monte-plat qui permettait d'apporter la nourriture depuis la cuisine au sous-sol et de desservir la salle à manger adjacente. Les pièces d'apparat, quant à elles, sont situées dans la partie gauche du rez-de-chaussée et sont accessibles depuis le hall. Depuis la façade se succèdent le bureau de Lord Atholstan, le boudoir puis la salle à manger (fig. 26).

Le deuxième étage est accessible par le grand escalier accolé au mur latéral droit de la maison. Il donne sur un grand espace dégagé, aussi situé dans la partie droite de l'étage. Cet espace permet d'accéder au salon, au boudoir de Lady Atholstan, à la chambre principale et à celle de leur fille, Alice, de même qu'à une chambre d'amis. Lors de l'aménagement de La Maison-Alcan, la division des espaces du deuxième étage a été respectée, mais les pièces ont été converties en bureaux.

8. Les bâtiments de l'immeuble patrimonial ont fait l'objet d'un relevé architectural récent par le Groupe Lemay. Dans ce relevé, la dénomination des étages diffère de la dénomination historique qui est utilisée dans le présent plan de conservation. Lorsque cela est nécessaire, l'équivalence actuelle de la dénomination historique est mentionnée entre parenthèses dans la section portant sur l'architecture des bâtiments. L'absence d'une telle mention signifie que la dénomination historique et celle du relevé architectural coïncident.

Le troisième étage est également accessible par le grand escalier accolé au mur latéral droit de la maison. Il donne sur un grand espace dégagé, aussi situé dans la partie droite de l'étage. Cet espace permet d'accéder à des chambres et à une *nursery* (espace réservé pour les jeunes enfants dans les anciennes maisons bourgeoises). Depuis l'aménagement de La Maison-Alcan, ces pièces accueillent des bureaux.



Figure 26

Traitement architectural

Le traitement architectural de l'intérieur de la maison Lord-Atholstan se démarque d'abord par sa richesse, qui reflète les moyens de son propriétaire constructeur. Il se démarque également par le choix des éléments décoratifs – dont des luminaires anciens – et la palette de couleurs, qui s'inscrivent dans le courant de l'architecture d'inspiration Beaux-Arts. Aux intérieurs sombres et surchargés de la période victorienne succèdent le dépouillement, le raffinement et la palette claire des intérieurs Beaux-Arts.

Les planchers de la maison Lord-Atholstan sont en bois dur de teinte clair. Le vestibule est pourvu d'un plancher couvert de mosaïques.

La composition des murs est similaire dans plusieurs pièces. Elle comprend une partie inférieure – la plinthe –, une partie centrale et une partie supérieure – la corniche. Dans les pièces les moins ornementées, dont certaines pièces du deuxième étage et la majorité des pièces du troisième étage, les plinthes et les corniches sont sobres, et la partie centrale du mur est faite de plâtre. Cependant, dans les pièces d'apparat et les pièces semi-privées, comme celles du deuxième étage, les plinthes et les corniches adoptent des motifs élaborés. Ces plinthes et ces corniches peuvent être en bois ou encore en plâtre. La partie centrale des murs, quant à elle, peut comprendre des placages de bois, comme dans la salle à manger, dans le hall et dans le grand escalier; des assemblages de panneaux, comme dans le bureau de Lord Atholstan; ou encore du papier peint, comme dans le boudoir du rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural).

Dans les pièces les plus ornementées, la composition des murs intègre des colonnes, comme dans le bureau de Lord Atholstan, ou des pilastres, comme dans la salle à manger.

Les plafonds reprennent des motifs qui s'apparentent à la composition des murs. Le hall se distingue par son plafond à poutres apparentes. Celles-ci ne sont pas peintes, et leur teinte foncée contraste avec le blanc crème des surfaces entre les poutres. Les plafonds du bureau de Lord Atholstan et du boudoir du rez-de-chaussée ainsi que de plusieurs autres pièces sont relativement sobres. De couleur blanche, ils comprennent des ornements en plâtre, dont des rosaces.

Les portes intérieures de la maison Lord-Atholstan sont en bois. Certaines sont anciennes, alors que d'autres ont été installées lors de l'aménagement de La Maison-Alcan. La plupart des portes s'inscrivent dans l'esprit général de la maison qu'est celui des Beaux-Arts. Les portes comprennent toutes des chambranles plus ou moins ornementés. Les plus ornementés prennent la forme d'un véritable portail, comme celui de l'entrée de la salle à manger. Les fenêtres sont également marquées par des chambranles.

La maison Lord-Atholstan comprend quelques vitraux. Le plus grand est celui du puits de lumière du grand escalier. Il se caractérise par ses teintes claires et ses motifs non figuratifs. Les fenêtres latérales de la porte d'entrée principale comprennent des vitraux similaires. Au fond du hall, au-dessus du manteau de cheminée, on trouve un grand vitrail figuratif représentant un paysage.

Les manteaux de cheminée, qui sont nombreux, particularisent plusieurs pièces d'apparat et semi-privées. Ils prennent des formes variées, bien qu'ils soient habituellement en bois sculpté ou en plâtre avec des sections de pierres autour de l'âtre. Les manteaux de cheminée constituent un élément ornemental central dans plusieurs pièces de la maison Lord-Atholstan.

De manière générale, la palette de couleurs des intérieurs de la maison Lord-Atholstan est claire, à l'exception de certains éléments en bois plus foncés, comme l'escalier et les placages de bois de la salle à manger. Ces teintes claires sont typiques de l'architecture d'inspiration Beaux-Arts, qui rompt avec les intérieurs foncés de la période victorienne. La palette de couleurs comprend notamment des blancs, des crèmes, des jaunes ainsi que des verts.

La maison Béique

La maison Béique est une maison individuelle attachée qui est construite pour accueillir une famille bourgeoise à la fin du XIX^e siècle, comme la maison Lord-Atholstan, sa voisine. La division des étages et des espaces intérieurs en témoigne. Le traitement architectural a été réhabilité au moment de l'aménagement de La Maison-Alcan.

Divisions des étages

La maison Béique comporte trois étages (quatre dans le relevé architectural), ainsi qu'un sous-sol exhaussé. Ce sous-sol (rez-de-chaussée dans le relevé architectural) est largement visible depuis la rue Sherbrooke Ouest. Le sous-sol des maisons bourgeoises du tournant du XX^e siècle n'est pas considéré comme un étage en soi, car il n'est pas destiné aux occupants principaux de la résidence. En effet, il abrite habituellement des espaces de services et des espaces pour les domestiques.

L'escalier de pierres, en façade, donne accès au rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural). Le rez-de-chaussée comprend les espaces d'accueil des visiteurs ainsi que les principales pièces d'apparat de la maison. Il comporte des espaces de circulation horizontale et verticale, comme l'escalier principal.

Divisions des espaces intérieurs

Le sous-sol (rez-de-chaussée dans le relevé architectural) de la maison Béique est originalement destiné aux domestiques. Il ne communique maintenant plus avec le rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural). Le sous-sol se présente comme un grand espace dégagé, à l'exception de cloisons contemporaines à l'arrière. Le traitement architectural du sous-sol ne conserve aucun élément ancien.

Le rez-de-chaussée (1^{er} étage dans le relevé architectural) de la maison Béique est accessible par un porche dans-œuvre. Ce porche mène à un vestibule puis à un hall (fig. 27), qui comprend un grand escalier. Le hall est de dimensions plus restreintes que celui de la maison Lord-Atholstan. Le



Figure 27

hall et l'escalier – espaces de circulation horizontale et verticale – sont situés à gauche du rez-de-chaussée et occupent environ le tiers de l'édifice en largeur et la moitié en profondeur. Le grand escalier dessert tous les étages, sauf le sous-sol, et il est éclairé par un puits de lumière doté d'un vitrail. Le hall donne accès à deux des trois grandes pièces du rez-de-chaussée.

Le deuxième étage est accessible par le grand escalier accolé au mur mitoyen gauche de la maison. Il donne sur un espace dégagé, aussi situé dans la partie gauche de l'étage. Cet espace permet d'accéder aux quatre pièces de dimensions moyennes groupées autour de la cage d'escalier – deux en façade, une contre le mur mitoyen ouest et une à l'arrière.

Le troisième étage est également accessible par le grand escalier. Il donne aussi sur un espace dégagé. Cet espace permet d'accéder aux quatre pièces du troisième étage. Leur disposition reprend celle des pièces du deuxième étage.

Traitement architectural

Le traitement architectural de l'intérieur de la maison Béique est représentatif des intérieurs bourgeois de l'époque et reflète les moyens de son propriétaire constructeur. Les intérieurs de la maison Béique sont toutefois moins sombres et surchargés que ceux de la période victorienne, bien qu'ils n'adoptent pas encore le dépouillement et la légèreté des intérieurs Beaux-Arts.

Les planchers de la maison Béique sont en bois dur de teinte sombre.

La composition des murs est similaire dans plusieurs pièces. Elle comprend une partie inférieure – la plinthe –, une partie centrale et une partie supérieure – la corniche. Dans les pièces d'apparat, les plinthes et les corniches adoptent des motifs élaborés. Ces plinthes et ces corniches peuvent être en bois ou encore en plâtre. La partie centrale des murs, quant à elle, peut être revêtue de papier peint ou être simplement constituée d'une surface unie en plâtre.

Les plafonds sont relativement sobres. Ils peuvent être simplement unis ou encore comporter des motifs ornementaux en plâtre, souvent pour souligner des luminaires. Une pièce comprend aussi des motifs de caissons.

Les portes intérieures de la maison Béique sont en bois. Certaines sont anciennes, alors que d'autres ont été installées lors de l'aménagement de La Maison-Alcan. Les portes comprennent toutes des chambranles plus ou moins ornementés. Les fenêtres sont également marquées par des chambranles. Plusieurs fenêtres sont, par ailleurs, munies de volets.

La maison Béique comprend un vitrail au puits de lumière du grand escalier. Ce vitrail se caractérise par ses teintes claires et ses motifs géométriques.

Des manteaux de cheminée particularisent plusieurs pièces. Ils prennent des formes variées, bien qu'ils soient habituellement en bois sculpté ou en plâtre avec des sections de pierres autour de l'âtre. Les manteaux de cheminée constituent un élément ornemental central dans plusieurs pièces de la maison Béique.

De manière générale, la palette de couleurs des intérieurs de la maison Béique est claire, à l'exception de certains éléments en bois plus foncés, comme l'escalier et les planchers. La palette de couleurs comprend notamment des blancs et des crèmes pour les murs et les plafonds, alors que les plinthes, les corniches, les chambranles et les portes adoptent des couleurs plus vives, comme des verts, des bruns, des rouges, des roses et des beiges.

L'atrium

L'atrium est un grand espace de liaison créé lors de l'aménagement de La Maison-Alcan, de 1981 à 1983 (fig. 28). Il est conçu selon un plan plus ou moins rectangulaire clos, délimité par la maison Klinkhoff, la maison Holland, l'hôtel Berkeley et la maison Béique, au nord; par un mur aveugle de l'édifice Yale, à l'ouest; et par l'édifice Davis, au sud et à l'est. Le rôle d'espace de circulation de l'atrium est renforcé par la présence de deux ascenseurs et de quatre passerelles qui joignent l'hôtel Berkeley et l'édifice Davis.

L'atrium s'élève sur une hauteur approximative de neuf étages, sans toutefois comporter de division horizontale.

Initialement, ce bâtiment ne comprenait pas non plus de division verticale, formant ainsi un grand volume allongé et dégagé. Au fil du temps, deux petits volumes bas se sont ajoutés contre la façade de l'édifice Davis.

L'ensemble de l'atrium est sur le même niveau, à l'exception d'un escalier de secours, situé contre l'élévation de l'édifice Yale, et d'un court escalier menant à l'hôtel Berkeley. Les rez-de-chaussée de l'atrium et de l'hôtel Berkeley ne sont pas au même niveau, celui de l'hôtel étant légèrement plus élevé.

Les élévations de l'atrium se composent en fait de celles de cinq bâtiments différents, soit : l'arrière de la maison Klinkhoff, l'arrière de la maison Holland, l'arrière de l'hôtel Berkeley, un mur aveugle de l'édifice Yale et l'élévation nord de l'édifice Davis. Il en résulte donc une grande variété de matériaux, de styles et de textures. En effet, la maison Klinkhoff est couverte d'un parement de pierres à bossage, alors que la maison Holland et les étages supérieurs de l'hôtel Berkeley sont revêtus de briques rouges. Le mur aveugle de l'édifice Yale est doté d'un parement de briques beiges et texturées. Les étages inférieurs de l'hôtel sont parés de pierres calcaires de Tyndall. L'édifice Davis, quant à lui, est recouvert d'un mur-rideau constitué de panneaux d'aluminium et de



Figure 28

verre. Par ailleurs, l'atrium englobe partiellement les toitures des maisons Klinkhoff et Holland, qui sont revêtues d'une couverture métallique à baguettes. Un pignon découvert marque la toiture entre les deux maisons.

Les élévations de la maison Klinkhoff, de la maison Holland et de l'hôtel Berkeley sont percées d'un certain nombre d'ouvertures, soit des portes, des accès, des fenêtres et des lucarnes. Le rez-de-chaussée de l'hôtel est marqué par un grand accès, qui rappelle celui qui est situé en façade du bâtiment. La maison Holland comprend une porte, alors que la maison Klinkhoff en est actuellement dépourvue. Celle-ci renferme encore le chambranle de pierres de taille qui rappelle la présence d'une porte, présentement obturée, au rez-de-chaussée de l'atrium. Les lucarnes à fronton des maisons Klinkhoff et Holland sont des ajouts du début des années 1980, et elles adoptent un langage classique réinterprété, associé à l'architecture postmoderne. Les fenêtres de la maison Klinkhoff, de la maison Holland et de l'hôtel Berkeley sont rectangulaires, de proportions verticales, de dimensions restreintes, et elles comportent des appuis de pierres de taille. L'atrium comprend, enfin, un accès vers l'édifice Davis, dans l'élévation de celui-ci.

L'atrium accueille un ascenseur panoramique qui se compose de deux cabines. Celles-ci sont réunies dans un volume élancé et anguleux situé contre la façade arrière de l'hôtel Berkeley, laquelle est adjacente à l'accès de l'ascenseur. Celui-ci est revêtu d'un parement de briques rouges. L'un des angles du volume est tronqué et marqué par un jeu de briques fait de retraits successifs. Les deux cabines de l'ascenseur sont de formes anguleuses et sont partiellement vitrées.

Enfin, l'atrium compte quatre passerelles qui relient l'hôtel à l'édifice Davis. Ces passerelles sont des structures apparentes en béton armé. Les garde-corps sont faits de panneaux de verre avec socle et main courante en bois. L'utilisation des panneaux de verre permet de conserver une certaine transparence à ce secteur de l'atrium.

L'architecture des bâtiments en bref

Les composantes intérieures de La Maison-Alcan comprennent celles de la maison Lord-Atholstan, de la maison Béique et de l'atrium ainsi que les murs mitoyens des maisons Lord-Atholstan, Béique, Holland et Klinkhoff.

L'intérieur de la maison Lord-Atholstan comprend : un sous-sol autrefois réservé aux domestiques (cuisine); un rez-de-chaussée réunissant des espaces de circulation verticale (grand escalier) et horizontale (hall) ainsi que des pièces d'apparat (bureau de Lord Atholstan, boudoir, salle à manger); un deuxième étage réunissant des pièces semi-privées (salon, boudoir de Lady Atholstan) et privées (chambre principale, chambres); un troisième étage réunissant des pièces privées (chambres, *nursery*). Les espaces de circulation verticale et horizontale, les pièces d'apparat et les pièces semi-privées se démarquent par leur ornementation élaborée (composition des murs, des plafonds et des planchers, palette de couleurs, papiers peints, boiserie, vitraux) qui s'inspire de l'architecture de style Beaux-Arts.

L'intérieur de la maison Béique comprend : un sous-sol autrefois réservé aux domestiques, mais dont il ne subsiste aucun élément significatif; un rez-de-chaussée réunissant des espaces de circulation verticale (escalier) et horizontale (hall) ainsi que des pièces d'apparat; un deuxième étage; un troisième étage. Les espaces de circulation verticale et horizontale et les pièces d'apparat se démarquent par leur ornementation élaborée (composition des murs, des plafonds et des planchers, boiserie, vitraux).

L'intérieur de l'atrium se présente comme un espace de liaison – soit visuelle soit physique – entre différentes composantes de La Maison-Alcan, ce rôle étant accentué par la présence d'un ascenseur panoramique et de passerelles. Le grand espace de l'atrium ne comprend pas de division horizontale ni verticale et il est délimité par les élévations de la maison Béique, de l'hôtel Berkeley, de la maison Holland, de la maison Klinkhoff, de l'édifice Yale (non protégé) et de l'édifice Davis.



ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

Cette section présente les orientations du ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de l'immeuble et du site patrimoniaux. Il faut rappeler que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que ceux d'exigence, de norme ou de critère, afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées. Trois types d'orientations sont présentés dans ce plan : les orientations s'appliquant à tous les types d'intervention, ainsi que les orientations générales et les orientations particulières s'appliquant à l'immeuble et au site patrimoniaux.

ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Celles-ci guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 47, 48, 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques de l'immeuble et du site patrimoniaux.

PRÉSERVER LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un bien classé, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes de l'immeuble et du site patrimoniaux. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre en matière d'application de la Loi est la protection et la mise en valeur du bien classé. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT MINIMAL

Les interventions dans l'immeuble et le site patrimoniaux visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un aménagement paysager. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs de l'immeuble et du site patrimoniaux; c'est pourquoi le principe du traitement minimal devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables pour l'immeuble et le site patrimoniaux. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un effet plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales de l'immeuble et du site patrimoniaux. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins d'effet.

ASSURER LA CONTINUITÉ À TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un bien classé constitue le témoignage de plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques de l'immeuble et du site patrimoniaux. Ces interventions doivent, de plus, viser à être réversibles.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU SITE PATRIMONIAL

SYSTÈME PARCELLAIRE

1. Préserver les témoins du système parcellaire ancien et de celui qui a été mis en place lors de l'aménagement de La Maison-Alcan – témoins qui s'incarnent dans les caractéristiques du site patrimonial – lors des opérations cadastrales ainsi que lors des projets d'aménagements et de constructions.

CADRE BÂTI⁸

2. Préserver la maison Lord-Atholstan, la maison Béique, l'hôtel Berkeley, la maison Holland, la maison Klinkhoff et l'ancienne église Emmanuel Congregational. Si une composante architecturale doit être remplacée, la restaurer en tenant compte de l'époque de construction du bâtiment.
3. Préserver l'édifice Davis et l'atrium. Si une composante architecturale doit être remplacée, la réhabiliter dans une perspective d'authenticité conceptuelle en tenant compte de l'époque de construction du bâtiment.
4. Préserver l'espace de la cour situé au nord de l'ancienne église Emmanuel Congregational et sa cohérence d'ensemble, le considérant comme un espace aménagé et végétalisé qui permet un lien fluide et transparent entre la rue Drummond et la rue Stanley.
5. Respecter l'emprise au sol actuelle de la maison Lord-Atholstan, de la maison Béique, de l'hôtel Berkeley, de la maison Holland, de la maison Klinkhoff, de l'atrium et de l'édifice Davis.

QUALITÉS VISUELLES

6. Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial.

MISE EN VALEUR

7. Si des projets de mise en valeur sont proposés, prioriser ceux qui mettent en lumière l'histoire et les caractéristiques du site patrimonial.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES DU SITE PATRIMONIAL

SYSTÈME PARCELLAIRE

8. Favoriser la conservation des traces du système parcellaire mis en place dans les années 1860 en bordure de la rue Sherbrooke Ouest (lots réguliers de dimensions moyennes), notamment par le maintien du rythme des constructions.
9. Favoriser les aménagements en façade avant des maisons individuelles attachées (maison Lord-Atholstan, maison Béique, maison Holland, maison Klinkhoff) de la rue Sherbrooke Ouest, qui permettent de maintenir la régularité du front bâti et l'accès direct aux portails des bâtiments.

9. Les orientations portant sur l'enveloppe des composantes de La Maison-Alcan et sur l'enveloppe des composantes du site patrimonial sont présentées dans la présente section. Quant aux orientations relatives aux composantes intérieures protégées de La Maison-Alcan, elles se trouvent dans la section qui concerne l'immeuble patrimonial, plus bas.

10. Favoriser la conservation des traces du système parcellaire mis en place au milieu du XIX^e siècle en bordure de la rue Drummond (lot traversant de grandes dimensions), notamment par le maintien du plan de l'édifice Davis et de la cour.
11. Favoriser la conservation d'un lien, au nord de l'ancienne église Emmanuel Congregational, entre la rue Drummond et la rue Stanley, dans le but de rappeler le caractère traversant du lot mis en place au milieu du XIX^e siècle.
12. Favoriser la conservation de végétation, notamment d'arbres et d'aménagements paysagers, à l'arrière de la maison Lord-Atholstan et dans la cour.

CADRE BÂTI⁹

13. Privilégier l'entretien et le maintien des composantes des bâtiments et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie.
14. Favoriser le respect des caractéristiques de l'époque de construction des bâtiments en préservant la cohérence architecturale.
15. Favoriser l'utilisation de matériaux compatibles avec l'époque de construction du bâtiment lors d'interventions sur l'une de ses composantes architecturales (les fondations, les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie ou l'ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur et son ton, la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.
16. Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui altèrent graduellement le caractère historique du bâtiment.
17. Favoriser des méthodes de nettoyage douces et appropriées aux matériaux, notamment afin de conserver leur couche protectrice et leur patine, et d'éviter l'érosion ou la désagrégation de leur surface.
18. Ne pas favoriser la démolition des bâtiments qui composent le site patrimonial.

La maison Lord-Atholstan, la maison Béique, la maison Holland et la maison Klinkhoff

19. Ne pas favoriser l'agrandissement ou la surélévation de la maison Lord-Atholstan, de la maison Béique, de la maison Holland et de la maison Klinkhoff.

Les fondations

20. Favoriser la conservation du parement de pierres des fondations.
21. Favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou de toute autre technique donnant un résultat équivalent.
22. Favoriser, si les fondations doivent être imperméabilisées, la pose d'un enduit à base de chaux avant l'application de produits bitumineux.

Les murs extérieurs¹⁰

23. Favoriser la conservation du parement de pierres naturelles et de briques pour la façade latérale ouest de la maison Béique.

10. Les orientations portant sur l'enveloppe des composantes de La Maison-Alcan et sur l'enveloppe des composantes du site patrimonial sont présentées dans la présente section. Quant aux orientations relatives aux composantes intérieures protégées de La Maison-Alcan, elles se trouvent dans la section qui concerne l'immeuble patrimonial, plus bas.

11. Les orientations portant sur les parties des murs arrière de la maison Klinkhoff, de la maison Holland et de l'hôtel Berkeley qui sont situées dans l'atrium sont traitées dans la section qui concerne l'immeuble patrimonial, plus bas.

24. Privilégier, lors d'un remplacement de pierres et de briques, le maintien des caractéristiques des matériaux en place, telles que la nature, la couleur et son ton, la texture, le grain, la finition, le type et la dimension, afin d'éviter la démarcation des nouvelles pierres et des nouvelles briques dans le parement.
25. Favoriser, si le remplacement du parement est nécessaire, un nouveau revêtement analogue à celui d'origine en ce qui a trait, notamment, au matériau, à la texture, à la couleur et à son ton, au format et au mode d'assemblage.
26. Favoriser l'utilisation de mortiers compatibles avec la pierre naturelle ou la brique d'argile.
27. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de teinture sur la maçonnerie.
28. Ne pas favoriser l'isolation extérieure des murs de maçonnerie.
29. Ne pas favoriser l'installation de bouches d'aération en façade.

Les ouvertures (portes et fenêtres)

30. Favoriser, si le remplacement des fenêtres actuelles est nécessaire, des modèles s'intégrant harmonieusement au bâtiment. Préserver leurs caractéristiques, dont leur localisation dans l'élévation, leurs dimensions, leurs proportions et leur type (fenêtres à guillotine).
31. Favoriser la conservation des fenêtres en saillie.
32. Favoriser la conservation des portes en bois dont le modèle correspond à l'époque de construction du bâtiment.
33. Favoriser le remplacement des portes qui ne correspondent pas aux modèles de l'époque de construction du bâtiment par des composantes en bois cohérentes avec l'époque de la construction.
34. Ne pas favoriser l'agrandissement des ouvertures existantes (portes et fenêtres) ni l'ajout de nouvelles ouvertures, sauf si l'intervention vise à rétablir une ouverture dans son état original.
35. Ne pas favoriser la conservation des vitrines du sous-sol de la maison Béique. Si ces vitrines doivent être remplacées, favoriser des éléments s'harmonisant mieux avec l'architecture du bâtiment, tout en assurant une visibilité suffisante pour l'utilisation de cet espace à des fins commerciales ou de services.

Les toitures et leurs composantes

36. Favoriser la conservation de la pente originale de la toiture du bâtiment, notamment en évitant les surhaussements.
37. Favoriser la conservation du couvrement d'ardoise de la fausse mansarde de la maison Béique, ou sa restauration s'il a disparu (maison Holland, maison Klinkhoff).
38. Privilégier la conservation des lucarnes d'origine.
39. Privilégier la conservation des corniches en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes.
40. Ne pas favoriser l'installation d'équipements mécaniques sur la toiture.

Les éléments en saillie et l'ornementation

41. Favoriser la conservation des éléments en saillie et de l'ornementation d'origine, ou privilégier leur restauration à l'identique en cas de remplacement.
42. Favoriser la conservation des éléments ornementaux en pierre de taille au niveau des ouvertures, des bandeaux et des corniches, ou privilégier leur restauration à l'identique en cas de remplacement. Privilégier, pour le remplacement des parties

trop abîmées, des composantes du même matériau et possédant une texture, un fini et une couleur similaires.

43. Ne pas favoriser l'ajout de nouveaux éléments en saillie, ni d'ornementation.

L'ancienne église Emmanuel Congregational

44. Ne pas favoriser l'agrandissement ou la surélévation de l'ancienne église Emmanuel Congregational, à l'exception du chevet (façade arrière remodelée lors de l'aménagement de La Maison-Alcan) de l'ancienne église.

Les fondations

45. Favoriser le maintien du parement de pierres des fondations.
46. Favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou de toute autre technique donnant un résultat équivalent.
47. Favoriser, si les fondations doivent être imperméabilisées, la pose d'un enduit à base de chaux avant l'application de produits bitumineux.

Les murs extérieurs

48. Favoriser la conservation du parement de briques d'argile beiges. Si le parement du chevet (façade arrière) de l'ancienne église doit être changé, favoriser un revêtement compatible avec celui des autres élévations. Dans le cas d'un projet d'aménagement ou de construction, favoriser la réhabilitation ou la surélévation du chevet.
49. Privilégier, lors d'un remplacement de briques, le maintien des caractéristiques des matériaux en place, telles que la nature, la couleur et son ton, la texture, le grain, la finition, le type et la dimension, afin d'éviter la démarcation des nouvelles briques dans le parement.
50. Favoriser, si le remplacement du parement est nécessaire, un nouveau revêtement analogue à celui d'origine en ce qui a trait, notamment, au matériau, à la texture, à la couleur et à son ton, au format et au mode d'assemblage.
51. Favoriser l'utilisation de mortiers compatibles avec la brique d'argile.
52. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de teinture sur la maçonnerie.
53. Ne pas favoriser l'isolation extérieure des murs de maçonnerie.
54. Ne pas favoriser l'installation de bouches d'aération en façade.

Les ouvertures (portes et fenêtres)

55. Favoriser, si le remplacement des fenêtres actuelles est nécessaire, des modèles s'intégrant harmonieusement aux élévations. Préserver leurs caractéristiques, dont leur localisation dans l'élévation, leurs dimensions et leurs proportions.
56. Favoriser la conservation des portes en bois de la façade, avec leurs battants et leur imposte.
57. Favoriser la conservation des vitraux.
58. Ne pas favoriser l'agrandissement des ouvertures existantes (portes et fenêtres) ni l'ajout de nouvelles ouvertures, sauf si l'intervention vise à agrandir vers le bas les fenêtres du niveau inférieur des façades latérales afin de les convertir en portes.

La toiture et ses composantes

59. Favoriser la conservation de la pente originale de la toiture, notamment en évitant les surhaussements, à l'exception du chevet (façade arrière).
60. Privilégier la conservation des corniches en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes.

61. Favoriser, pour l'installation d'équipements mécaniques sur la toiture, des endroits non visibles à partir de la voie publique ou encore la pose d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.

Les éléments en saillie et l'ornementation

62. Favoriser la conservation des éléments en saillie, dont les pilastres, et de l'ornementation d'origine, ou privilégier leur restauration à l'identique en cas de remplacement.
63. Favoriser la conservation des éléments ornementaux en pierre, notamment au niveau des ouvertures et des bandeaux, ou privilégier leur restauration à l'identique en cas de remplacement. Privilégier, pour le remplacement des parties trop abîmées, des composantes du même matériau et possédant une texture, un fini et une couleur similaires.
64. Favoriser la conservation du portique, en façade, avec ses différentes composantes, dont ses colonnes et son fronton, ou privilégier sa restauration à l'identique en cas de remplacement.
65. Favoriser la conservation de la dédicace de l'ancienne église, située au-dessus de la porte principale, en façade.
66. Ne pas favoriser l'ajout de nouveaux éléments en saillie, ni d'ornementation.

L'hôtel Berkeley

67. Favoriser la conservation de la composition de la façade principale, soit un soubassement surélevé traité comme une base de colonne, une série d'étages peu ornés et un couronnement plus décoré dans la partie supérieure.
68. Ne pas favoriser l'agrandissement de l'hôtel Berkeley.
69. Favoriser la réhabilitation de l'entrée principale de l'hôtel Berkeley. Cette réhabilitation pourrait notamment inclure le réaménagement des entrées dans le porche dans-œuvre.

Les murs extérieurs

70. Favoriser la conservation du parement de pierres naturelles des étages inférieurs et de briques d'argile rouges et brunes (partie en allège) des étages supérieurs, lorsque le parement est d'origine.
71. Lors d'un remplacement ponctuel de pierres ou de briques, privilégier le maintien des caractéristiques des matériaux en place, telles que la nature, la couleur et son ton, la texture, le grain, la finition, le type et la dimension, afin d'éviter la démarcation des nouvelles pierres et des nouvelles briques dans le parement.
72. Si le remplacement du parement d'origine – ou du parement des étages inférieurs s'il n'est pas d'origine – est nécessaire, favoriser un nouveau revêtement analogue à celui d'origine quant au matériau, à la texture, à la couleur et à son ton, au format et au mode d'assemblage.
73. Favoriser l'utilisation de mortiers compatibles avec la pierre naturelle et la brique d'argile.
74. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de teinture sur la maçonnerie.
75. Ne pas favoriser l'isolation extérieure des murs de maçonnerie.
76. Ne pas favoriser l'installation de bouches d'aération en façade.

Les ouvertures (portes et fenêtres)

77. Favoriser, si le remplacement des fenêtres actuelles est nécessaire, des modèles s'intégrant harmonieusement à la façade. Préserver leurs caractéristiques, dont leur localisation dans l'élévation, leurs dimensions et leurs proportions.

- 78. Favoriser la conservation des trois arcs du porche.
- 79. Ne pas favoriser l'agrandissement des ouvertures existantes (fenêtres et arcs du porche), ni l'ajout de nouvelles ouvertures, notamment sur les façades latérales, à l'exception des murs latéraux et du mur arrière du porche dans-œuvre, qui pourraient recevoir de nouvelles ouvertures.
- 80. Favoriser, si le remplacement des fenêtres en saillie des façades latérales est nécessaire, leur restitution afin d'en retenir l'authenticité conceptuelle.

La toiture et ses composantes

- 81. Favoriser, si la surélévation de la toiture est envisagée, les projets où elle ne serait pas visible de la rue Sherbrooke Ouest. La surélévation devrait être implantée en retrait des élévations et se distinguer du volume original de l'hôtel Berkeley.
- 82. Favoriser, pour l'installation d'équipements mécaniques sur la toiture, des endroits non visibles à partir de la voie publique ou encore la pose d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.

Les éléments en saillie et l'ornementation

- 83. Favoriser la conservation des éléments en saillie, dont ceux qui donnent à la façade un élan vertical, et de l'ornementation d'origine, ou privilégier leur restauration à l'identique en cas de remplacement.
- 84. Favoriser la préservation des éléments ornementaux en pierre de taille du couronnement de la façade, ou privilégier leur restauration à l'identique en cas de remplacement. Privilégier, pour le remplacement des parties trop abîmées, des composantes du même matériau et possédant une texture, un fini et une couleur similaires.
- 85. Favoriser la préservation des plates-bandes en brique au-dessus des fenêtres.
- 86. Favoriser la préservation de la corniche marquant le passage entre les étages inférieurs, en pierre, et les étages supérieurs, en brique.
- 87. Favoriser la préservation de l'ascenseur panoramique et de ses principales caractéristiques, dont son volume élancé et anguleux, son parement de briques rouges et ses grandes ouvertures.
- 88. Ne pas favoriser l'ajout de nouveaux éléments en saillie ni d'ornementation, sauf s'il s'agit d'ajouter un élément en saillie au-dessus de l'entrée pour rappeler une composante ancienne disparue, soit une marquise.

L'édifice Davis

- 89. Ne pas favoriser l'agrandissement de l'édifice Davis. Sa surélévation pourrait être favorisée si le projet respecte ses caractéristiques.
- 90. Favoriser la conservation des éléments de l'enveloppe de l'édifice Davis, comme son parement et ses ouvertures.
- 91. Si l'enveloppe de l'édifice Davis doit être refaite, favoriser sa restitution afin d'en retenir l'authenticité conceptuelle.
- 92. Favoriser la conservation des terrasses situées sur l'édifice Davis.

Le volume

- 93. Favoriser la conservation du volume original du bâtiment, notamment son empreinte au sol – deux volumes rectangulaires principaux, l'un donnant sur la rue Drummond et l'autre donnant sur la rue Stanley, et la liaison entre les deux faites d'un jeu de retraits – et ses angles tronqués.
- 94. Ne pas favoriser l'ajout d'éléments en saillie ou en retrait sur les élévations afin de conserver leur surface sans relief.

95. Favoriser la conservation de la ligne originale du toit, en bordure des parapets, en ne favorisant pas l'ajout de volumes, notamment des éléments mécaniques, qui seraient visibles de la rue Drummond, de la rue Stanley et de la cour, et qui complexifieraient le volume du bâtiment.
96. Si la surélévation de l'édifice est envisagée, favoriser les projets où elle serait peu visible de la rue Drummond, de la rue Stanley et de la cour, et où elle ne serait pas visible de la rue Sherbrooke Ouest. La surélévation devrait être implantée en retrait des élévations et se distinguer du volume original de l'édifice Davis.
97. Favoriser la conservation de la verrière donnant sur la cour ou, si cela s'avère nécessaire, son remplacement par une nouvelle verrière dont le volume et le traitement architectural sont compatibles avec les caractéristiques de l'édifice Davis.
98. Favoriser la conservation de la fenêtre en saillie située du côté de la rue Stanley, derrière la maison Lord-Atholstan.

L'enveloppe

99. Favoriser la conservation de l'enveloppe constituée d'un mur-rideau fait de panneaux d'aluminium de couleur grise et de panneaux de verre.
100. Si des panneaux du mur-rideau sont endommagés, favoriser leur réhabilitation d'abord ou, si ce n'est pas possible, leur remplacement à l'identique.
101. Si l'enveloppe doit être remplacée, favoriser l'utilisation de panneaux d'apparence similaire, notamment au regard du choix des matériaux, des dimensions, de la couleur, de la transparence et de la texture.
102. Si l'enveloppe doit être remplacée, favoriser le respect du rapport entre les panneaux d'aluminium et les panneaux de verre, afin de respecter la composition des élévations.
103. Si l'enveloppe doit être remplacée, favoriser la reprise du mode d'assemblage original des panneaux, afin de respecter la composition des élévations, notamment au regard du rythme des bandeaux de fenêtres et des lignes horizontales créées par les joints des panneaux d'aluminium.
104. Favoriser la conservation des trois portails – l'un donnant sur la rue Drummond et les deux autres sur la rue Stanley – et de leurs caractéristiques, en considérant le fait que les trois portails présentent des compositions similaires et sont situés en retrait par rapport au plan des élévations.
105. Si des entrées doivent être ajoutées, favoriser leur localisation dans la verrière de la cour ou au sud de l'édifice Davis (du côté de la rue Stanley), en convertissant des pans de verre en portes.
106. Favoriser la préservation des angles arrondis au niveau des portails et de l'entrée de service.
107. Si l'édifice Davis fait l'objet d'une surélévation, favoriser, pour son enveloppe, un traitement architectural compatible avec celui du bâtiment original, tout en permettant de distinguer le bâtiment original de la surélévation.

L'atrium

108. Favoriser la conservation de la pente originale de la toiture, soit un toit à deux versants.
109. Favoriser la conservation des panneaux de verre de l'atrium ou, si cela s'avère nécessaire, leur remplacement par des panneaux de verre de teinte similaire.
110. Si l'enveloppe de l'atrium doit être refaite, favoriser sa restitution afin d'en retenir l'authenticité conceptuelle.

La cour

111. Favoriser la préservation des principaux aménagements de la cour, dont deux axes décalés se rejoignant en une place centrale, les colonnes, ainsi que des alignements de végétaux. Si les colonnes doivent être déplacées, favoriser leur relocalisation à un autre emplacement dans le site patrimonial ou encore dans l'atrium de l'immeuble patrimonial et leur intégration à un nouvel aménagement.
112. Favoriser le marquage des accès de la cour, à partir de la rue Stanley et de la rue Drummond, par des éléments architecturaux de caractère classique composés de pierres grises.
113. Favoriser la préservation du caractère perméable de la cour, notamment si celle-ci doit être partiellement couverte par une structure permanente.
114. Ne pas favoriser l'agrandissement de l'emprise actuelle de l'accès au stationnement, du côté de la rue Stanley. Si l'accès au stationnement doit être déplacé, favoriser le réaménagement de l'espace dans le respect des caractéristiques du site patrimonial.

QUALITÉS VISUELLES

115. Favoriser la préservation du front bâti de la rue Sherbrooke Ouest, lequel se compose de cinq édifices distincts, mais forme néanmoins un ensemble historiquement cohérent.
116. Minimiser l'effet des éléments architecturaux visibles situés au-dessus du front bâti de la rue Sherbrooke Ouest, afin de maintenir la prédominance de celui-ci.
117. Favoriser un éclairage nocturne discret des façades de la rue Sherbrooke Ouest – particulièrement celles de la maison Lord-Atholstan, de la maison Béique, de la maison Holland et de la maison Klinkhoff –, afin de respecter le caractère résidentiel historique des bâtiments.
118. Favoriser la conservation de relations visuelles, dans la cour, entre l'édifice Davis et l'ancienne église Emmanuel Congregational.
119. Favoriser la conservation des portails, des porches et du portique – y compris un accès y menant – qui donnent sur les rues Sherbrooke Ouest, Drummond et Stanley, car ils constituent des points de repère qui particularisent chaque bâtiment.
120. Minimiser l'affichage dans le site patrimonial.
121. Privilégier un affichage dont les caractéristiques – la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs – sont compatibles avec celles du bâtiment auquel il se rapporte.
122. Privilégier un affichage qui ne masque pas les caractéristiques des bâtiments.

MISE EN VALEUR

123. Privilégier l'installation de panneaux d'interprétation discrets et en nombre restreint, d'apparence soignée et compatibles avec le contexte patrimonial.
124. Si des œuvres d'art sont installées dans la cour et dans l'espace situé derrière la maison Lord-Atholstan, favoriser leur intégration en harmonie avec les aménagements existants.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE PATRIMONIAL

ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS

125. Ne pas favoriser la démolition des bâtiments composant l'immeuble patrimonial.

La maison Lord-Atholstan

126. Favoriser la conservation de l'intérieur de la maison Lord-Atholstan, à l'exception des espaces techniques, de l'ascenseur, de la cuisine et du sous-sol. Pour ces espaces, favoriser une réhabilitation respectant les volumes.

127. Favoriser la préservation des composantes d'origine ou des composantes rappelant celles-ci.

La maison Béique

128. Favoriser la conservation de l'intérieur de la maison Béique, à l'exception du sous-sol.

129. Favoriser la préservation des composantes d'origine ou des composantes rappelant celles-ci et les ajouts réalisés lors de l'aménagement de La Maison-Alcan.

L'atrium

130. Favoriser la conservation de l'atrium, qui sert à unir – tant physiquement que visuellement – les différentes composantes de La Maison-Alcan, soit les bâtiments anciens de la rue Sherbrooke Ouest et l'édifice Davis.

131. Ne pas favoriser le cloisonnement de l'espace intérieur de l'atrium.

132. Favoriser la préservation des composantes d'origine des différentes élévations des bâtiments qui délimitent l'atrium et des ajouts significatifs réalisés lors de l'aménagement de La Maison-Alcan.

Les murs mitoyens

133. Favoriser la préservation des murs mitoyens de la maison Lord-Atholstan, de la maison Béique, de l'hôtel Berkeley, de la maison Holland et de la maison Klinkhoff. Limiter le nombre de percements dans ces murs lors de la création de liens fonctionnels pour la circulation.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES DE L'IMMEUBLE PATRIMONIAL

ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS

134. Minimiser l'affichage dans l'immeuble patrimonial.

135. Privilégier un affichage discret dont les caractéristiques – la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs – sont compatibles avec celles du bâtiment auquel il se rapporte.

136. Privilégier un affichage qui ne masque pas les caractéristiques des bâtiments, et dont l'installation est réversible et n'endommage pas les parements, les moulures, les planchers et les plafonds.

La maison Lord-Atholstan

137. Favoriser la conservation des divisions intérieures de la maison Lord-Atholstan, à l'exception du sous-sol.

138. Favoriser la conservation de l'escalier monumental ainsi que de ses caractéristiques, dont les chandeliers disposés sur des socles de part et d'autre de la marche de départ.
139. Favoriser la conservation des manteaux de cheminée ainsi que de leurs caractéristiques, dont leurs éléments de décor sculptés en bois et leurs panneaux de pierres autour des âtres.
140. Favoriser la conservation des vitraux.
141. Favoriser la conservation des éléments du décor menuisé, dont les chambranles, les plinthes, les moulures, les corniches de plafond, ou privilégier leur remplacement à l'identique s'ils sont endommagés ou disparus.
142. Favoriser la conservation des éléments du décor en plâtre, dont les ornements de plafond et les moulures, ou privilégier leur remplacement à l'identique s'ils sont endommagés ou disparus.
143. Favoriser la conservation des planchers en bois, ou privilégier leur remplacement à l'identique s'ils sont endommagés ou disparus.
144. Favoriser la conservation des luminaires d'origine. Pour les luminaires mis en place lors de l'aménagement de La Maison-Alcan, favoriser leur conservation ou, si cela s'avère nécessaire, leur remplacement par des dispositifs d'éclairage compatibles avec les caractéristiques anciennes de la maison Lord-Atholstan.
145. Favoriser la conservation des portes anciennes. Pour les portes récentes, favoriser leur conservation ou, si cela s'avère nécessaire, leur remplacement par des portes compatibles avec les caractéristiques Beaux-Arts de la maison Lord-Atholstan.
146. Favoriser la conservation de la palette de couleurs des intérieurs ou, si cela s'avère nécessaire, son remplacement par une palette compatible avec l'architecture du bâtiment, qui s'inscrit dans le courant de l'architecture Beaux-Arts.
147. Favoriser la conservation de la mosaïque du plancher de l'entrée.
148. Favoriser la conservation des papiers peints anciens ou, si cela s'avère nécessaire, leur remplacement par des papiers peints compatibles avec l'architecture du bâtiment.
149. Favoriser la dissimulation des dispositifs techniques – dont l'électricité, la plomberie, le chauffage, la climatisation et les gicleurs – dans les murs et les plafonds, afin qu'ils ne soient pas apparents.

La maison Béique

150. Favoriser la conservation des divisions intérieures de la maison Béique, à l'exception du sous-sol.
151. Favoriser la conservation de l'escalier monumental ainsi que de ses caractéristiques. Favoriser la conservation de la teinte naturelle du bois de l'escalier monumental.
152. Favoriser la conservation des manteaux de cheminée ainsi que de leurs caractéristiques, dont leurs éléments de décor sculptés.
153. Favoriser la conservation du vitrail de la cage d'escalier.
154. Favoriser la conservation des éléments du décor menuisé, dont les chambranles, les plinthes, les corniches de plafond et les volets, ou privilégier leur remplacement à l'identique s'ils sont endommagés ou disparus.
155. Favoriser la conservation des éléments du décor en plâtre, dont les ornements de plafond et les moulures, ou privilégier leur remplacement à l'identique s'ils sont endommagés ou disparus.
156. Favoriser la conservation des planchers en bois, ou privilégier leur remplacement à l'identique s'ils sont endommagés ou disparus.

- 157. Favoriser la conservation des luminaires ou, si cela s'avère nécessaire, leur remplacement par des dispositifs d'éclairage compatibles avec les caractéristiques anciennes de la maison Béique.
- 158. Favoriser la conservation des portes ou, si cela s'avère nécessaire, leur remplacement par des portes compatibles avec les caractéristiques anciennes de la maison Béique.
- 159. Favoriser la dissimulation des dispositifs techniques – dont l'électricité, la plomberie, le chauffage, la climatisation et les gicleurs – dans les murs et les plafonds, afin qu'ils ne soient pas apparents.

L'atrium

- 160. Ne pas favoriser l'installation de portes ou de murs dans les accès de l'atrium, dont ceux qui donnent sur l'hôtel Berkeley et l'édifice Davis.
- 161. Ne pas favoriser la conservation du revêtement à motifs classiques d'une des colonnes de béton de l'atrium.
- 162. Favoriser l'utilisation de dispositifs d'éclairage s'intégrant harmonieusement aux caractéristiques de l'atrium.
- 163. Favoriser des interventions de mise aux normes ayant le moins d'effet possible sur les caractéristiques de l'atrium.

Les élévations de la maison Klinkhoff, de la maison Holland, de l'hôtel Berkeley, de l'édifice Yale et de l'édifice Davis

- 164. Favoriser la conservation des parements de la maison Klinkhoff (pierres à bossage), de la maison Holland (briques rouges), de l'hôtel Berkeley (étages inférieurs de pierres calcaire de Tyndall et étages supérieurs de briques rouges) et de l'édifice Davis (mur-rideau constitué de panneaux d'aluminium et de verre), lorsque les parements sont d'origine.
- 165. Si le remplacement des parements d'origine de la maison Klinkhoff, de la maison Holland, de l'hôtel Berkeley et de l'édifice Davis – ou le parement de pierres des étages inférieurs de l'hôtel Berkeley s'il n'est pas d'origine – est nécessaire, favoriser des parements analogues à ceux d'origine en ce qui a trait à leurs matériaux, à leur couleur et à leur mise en place.
- 166. Favoriser la conservation du parement de briques de l'élévation de l'édifice Yale ou, si cela s'avère nécessaire, son remplacement par un parement compatible avec ceux des autres élévations. L'élévation de l'édifice Yale pourrait servir de support à un aménagement ornemental.
- 167. Favoriser la conservation des couvertures métalliques des maisons Klinkhoff et Holland et de leur couleur grise. Si les couvertures doivent être refaites, favoriser l'utilisation de tôle de couleur analogue à celle d'origine.
- 168. Favoriser la conservation de la composition tripartite de l'accès à l'atrium par l'hôtel Berkeley, composition qui rappelle celle du porche situé en façade du bâtiment.
- 169. Favoriser la conservation des principales caractéristiques des fenêtres de la maison Klinkhoff, de la maison Holland et de l'hôtel Berkeley, soit des ouvertures rectangulaires de proportions verticales, de dimensions restreintes, avec des appuis de pierres de taille.
- 170. Ne pas favoriser l'agrandissement des fenêtres de la maison Klinkhoff, de la maison Holland et de l'hôtel Berkeley.
- 171. Favoriser la conservation des principales caractéristiques des lucarnes des maisons Klinkhoff et Holland, dont leur type et leurs dimensions.
- 172. Favoriser la conservation du pignon découvert entre les maisons Holland et Klinkhoff.

173. Favoriser, si cela s'avère nécessaire, le remplacement, voire l'enlèvement des deux édicules de l'élévation de l'édifice Davis – édicules ajoutés postérieurement à la construction de La Maison-Alcan – par des aménagements compatibles avec l'architecture de l'édifice.

174. Favoriser la consolidation des espaces de circulation entre l'atrium et l'édifice Davis, au niveau du rez-de-chaussée et de l'étage au-dessus. Cette consolidation pourrait comprendre l'élargissement de ce passage ou son déplacement dans la même élévation afin d'améliorer la fluidité de la circulation.

L'ascenseur




175. Favoriser la conservation de l'ascenseur panoramique.

176. Favoriser la conservation des principales caractéristiques de l'ascenseur, dont son volume élancé et anguleux, son parement de briques rouges, son jeu de briques fait de retraits successifs et ses deux cabines partiellement vitrées de formes anguleuses.


Les passerelles

177. Favoriser la conservation des passerelles reliant l'édifice Davis et l'hôtel Berkeley, dont les principales caractéristiques sont leur structure apparente en béton ainsi que leurs garde-corps en verre avec socle et main courante en bois.

LISTE DES BÂTIMENTS

Nom du bâtiment	Photographie	Construction	Statut de protection
Maison Lord-Atholstan		1894-1895	<p>Immeuble patrimonial classé (intérieur protégé)</p> <p>Située dans un immeuble patrimonial classé (intérieur protégé)</p> <p>Située dans un site patrimonial classé</p>
Maison Béique		1893	<p>Située dans un immeuble patrimonial classé (intérieur protégé)</p> <p>Située dans un site patrimonial classé</p>
Hôtel Berkeley		1928	<p>Situé dans un immeuble patrimonial classé</p> <p>Situé dans un site patrimonial classé</p>

Maison Holland		1872	<p>Située dans un immeuble patrimonial classé</p> <p>Située dans un site patrimonial classé</p>
Maison Klinkhoff		1873	<p>Située dans un immeuble patrimonial classé</p> <p>Située dans un site patrimonial classé</p>
Édifice Davis		1981-1983	<p>Situé dans un immeuble patrimonial classé</p> <p>Situé dans un site patrimonial classé</p>

<p>Atrium</p>		<p>1981-1983</p>	<p>Situé dans un immeuble patrimonial classé (intérieur protégé)</p> <p>Situé dans un site patrimonial classé</p>
<p>Ancienne église Emmanuel Congregational</p>		<p>1906</p>	<p>Située dans un site patrimonial classé</p>

GLOSSAIRE

Agrandissement

L'agrandissement d'un bâtiment consiste à augmenter son emprise au sol afin de hausser son espace habitable.

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui s'y rattachent. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses – agricole, résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle –, ont une influence directe sur le type bâti et sur son implantation, son volume et son traitement architectural.

Élément en saillie

L'élément en saillie est une partie de bâtiment qui est en relief par rapport au mur, tels un balcon, une galerie, un porche, une cheminée et une véranda. Un volume annexe n'est pas une saillie.

Panorama

Le panorama est la vue d'une large portion de paysage. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Percée visuelle

La percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Point d'observation

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Qualité visuelle

Les qualités visuelles d'un site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

Surélévation

La surélévation consiste à ajouter en toiture un ou des étages à un bâtiment. La surélévation ne modifie pas l'emprise au sol du bâtiment, au contraire de l'agrandissement.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots – qui peuvent aussi être désignés par les termes de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles – se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

La Maison-Alcan,

Mark Ramsay Elsworthy 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Introduction » :

Maison Lord-Atholstan, détail,

Mark Ramsay Elsworthy 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Survol du site patrimonial » :

Maison Béique, détail,

Mark Ramsay Elsworthy 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Présentation du site patrimonial » :

Hôtel Berkeley, détail,

Mark Ramsay Elsworthy 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :

Maison Klinkhoff, détail,

Mark Ramsay Elsworthy 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 1 :

Immeuble et site patrimoniaux classés,

© Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 2 :

Limite de l'immeuble et du site patrimoniaux classés,

Guy Mongrain 2017, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 3 :

Lots de l'immeuble et du site patrimoniaux classés,

Guy Mongrain 2017, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 4 :

Résidence de John Redpath, « Terrace Bank », rue Sherbrooke, Montréal, QC / Vers 1880,

Musée McCord – Creative Commons (by-nc-nd).

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/II-338494.0.1>

Figure 5 :

Plan of Property Belonging to the Honorable James Smith Subdivided into Building Lots to be Sold on Thursday 9 th. April 1863 at one O'clock p. m. at the Corn Exchange Montreal John J. Arnton Auctioneer / John James Browne, architecte, W. A. Little, Lithographe / 1863,

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CA601S53SS1P620.

Figure 6 :

Figurative Sketch property St Antoine Ward / H. M. Perrault / 31 décembre 1888,

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CA601S53SS1P1040.

Figure 7 :

Atlas of the City of Montreal from special survey and official plans, showing all buildings & names of owners / Charles Edward Goad / 1890,

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G/1144/M65G475/G6/1890 DCA / G/1144/M65G475/G6/1890 CAR.

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2244203>

Figure 8 :

Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes, from official plans - special surveys showing cadastral numbers, buildings & lots / Charles Edward Goad / 1914,

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G/1144/M65G475/C3/1912 DCA / G/1144/M65G475/C3/1912 CAR.

<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2244204>

Figure 9 :

Mur latéral de l'église Sainte-Anne durant la démolition, Pointe-Saint-Charles, Montréal, QC / 1970 / David Wallace Marvin,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-1978.186.2482>

Figure 10 :

Côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Stanley et Drummond, Montréal, QC / 1955-1960,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-1984.6.1.1>

Figure 11 :

Résidence de Van Horne, rue Sherbrooke, Montréal, QC / vers 1900 / Wallis & Shepherd,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.27.38>

Figure 12 :

Cour le Royer,

Pascale Llobat 2008, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 13 :

Bâtiment administratif de l'ancienne aluminerie de Shawinigan,

Sylvain Lizotte 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 14 :

Vue de la rue Sherbrooke Ouest sur le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan,

Mark Ramsay Elsworth 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 15 :

Cour du site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan,

Mark Ramsay Elsworth 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 16 :

Publicité de la compagnie Alcan,

Continuité, n° 21 (1983).

Figure 17 :

Market Square, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick,

© Images of New Brunswick / Images du Nouveau-Brunswick, 1988.

Figure 18 :

N° 1 Poultry,

Alastair Rae 2015 – Creatives Commons (by-sa-2.0).

Figure 19 :

Maison Klinkhoff,

Mark Ramsay Elsworthy 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 20 :

Maison Holland,

Mark Ramsay Elsworthy 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 :

Maison Béique,

Mark Ramsay Elsworthy 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 22 :

Maison Lord-Atholstan,

Mark Ramsay Elsworthy 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 23 :

Hôtel Berkeley,

Mark Ramsay Elsworthy 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 24 :

Ancienne église Emmanuel Congregational,

Mark Ramsay Elsworthy 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 25 :

Édifice Davis,

Mark Ramsay Elsworthy 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 26 :

Salle à manger de la maison Lord-Atholstan,

Mark Ramsay Elsworthy 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 27 :

Hall de la maison Béique,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 28 :

Intérieur de l'atrium,

Sylvain Lizotte 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

BIBLIOGRAPHIE

BERGERON, Claude. *Architectures du XX^e siècle au Québec*, Québec, Musée de la civilisation, Montréal, Éditions du Méridien, 1989.

BLANCHET, Suzanne. « Maison Alcan. L'ancien et le nouveau : un heureux mariage », *Bâtiment*, vol. 58, n° 1, 1983, p. 15-19.

BRODEUR CONSULTANTS. *Dossier documentaire préalable à un énoncé d'importance patrimonial – îlot de la maison Alcan*, Montréal, Ville de Montréal, 2014.

BURGESS, Joanne et Claire POITRAS. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2005, 264 p.

CULVER, David Michael et Alan FREEMAN. *Expect miracles: recollections of a lucky life*, Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014.

DROUIN, Martin. *Le combat du patrimoine à Montréal, 1973-2003*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005.

FORGET, Madeleine. *Les gratte-ciel de Montréal*, Montréal, Éditions du Méridien, 1990.

GERSOVITZ, Julia. « Plus que le ravalement d'une façade : le nouveau siège international d'Alcan au centre-ville de Montréal », *Continuité*, n° 18, 1983, p. 14-17.

ICOMOS INTERNATIONAL SCIENTIFIC COMMITTEE ON TWENTIETH-CENTURY HERITAGE. *Madrid Document: Approaches for the Conservation of Twentieth-Century Architectural Heritage*, 2011.

KALMAN, Harold. *A concise history of Canadian architecture*, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, 2000.

MACLEOD, Roderick. « The Road to Terrace Bank: Land Capitalization, Public Space, and The Redpath Family Home, 1837-1861 », *Revue de la Société historique du Canada*, vol. 14, n° 1, 2003, p. 165-192.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : quatre siècles d'architecture et d'aménagement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Énoncé d'importance de la maison Lord-Atholstan*, [En ligne].

<http://www.patrimoine-culturel.gouv.gc.ca/rpca/detail.do?methode=consulter&id=92831&type=bien> (Consulté le 3 octobre 2016).

OUELLET, Jennifer et Éline GAUTHIER. *Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'îlot de la maison Alcan*, Montréal, Ville de Montréal, 2015.

PINARD, Guy. « La maison Alcan », *Montréal : son histoire, son architecture*, Montréal, Les Éditions La Presse, 1987, p. 141-145.

PINARD, Guy. « La maison Atholstan », *Montréal : son histoire, son architecture*, Montréal, Les Éditions La Presse, 1987, p. 146-150.

RÉMILLARD, François et Brian MERRETT. *Demeures bourgeoises de Montréal : le Mille carré doré, 1850-1930*, Montréal, Éditions du Méridien, 1986, 244 p.

RÉMILLARD, François et Brian MERRETT. *L'architecture de Montréal : guide des styles et des bâtiments*, Sainte-Adèle, Éditions Café crème, 2007.

VANLAETHEM, France. *Patrimoine en devenir : l'architecture moderne du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 2012.



Culture
et Communications

Québec

